



New  Nouveau  
**Brunswick**  
C A N A D A

**Rapport annuel 2003–2004**

**Publié par :**

Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture  
Province du Nouveau-Brunswick  
Case postale 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
Canada E3B 5H1

Décembre 2004

**Couverture :**

Communications Nouveau-Brunswick

**Photocomposition :**

W.E. Briggs

**Imprimerie et reliure :**

Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 1-55396-577-9

ISSN 0845-5562

Imprimé au Nouveau-Brunswick

*Think Recycling!*



*Pensez au recyclage!*

# **Agriculture, Pêches et Aquaculture**

**Rapport annuel  
2003–2004**

**Exercice financier clos  
le 31 mars 2004**



Fredericton (N.-B.)

À l'honorable Herménégilde Chiasson  
Lieutenant-gouverneur de la  
province du Nouveau-Brunswick

Plaise à Votre Honneur :

J'ai le privilège de vous soumettre le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick pour l'année financière 2003-2004.

Je vous prie d'agréer, Votre Honneur, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêches et de  
l'Aquaculture,



David Alward

---

Fredericton (N.-B.)

L'honorable David Alward  
Ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick pour l'année financière 2003-2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

La sous-ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture,



T. Byron James



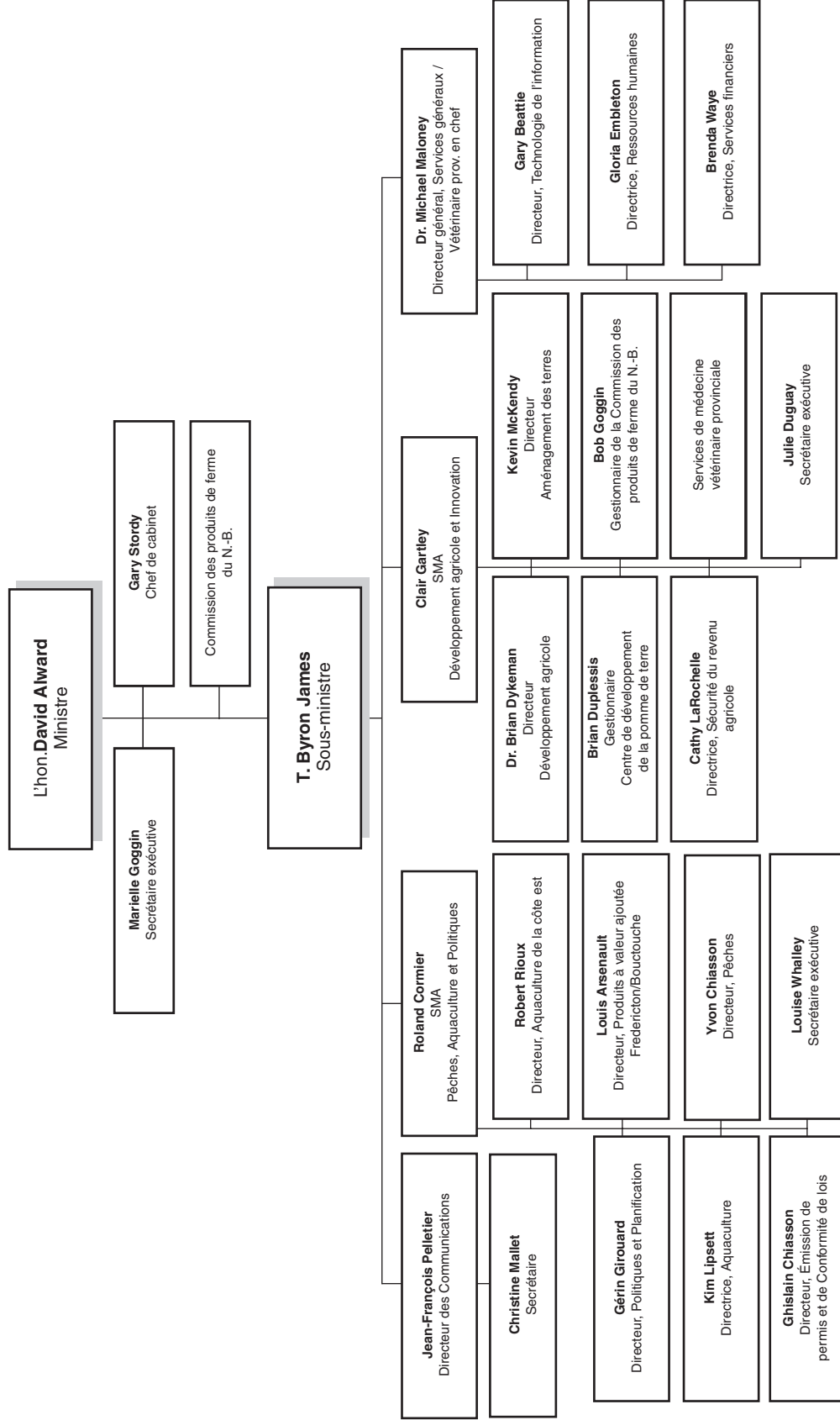
# Table des matières

<b>Organigramme</b> .....	7
<b>Vision</b> .....	9
<b>Mission</b> .....	9
<b>Mandat</b> .....	9
<b>Lois relevant du ministère de l’Agriculture, des Pêches et de l’Aquaculture</b> .....	10
<b>Division du Développement Agricole et de l’Innovation.</b> .....	11
Développement agricole .....	11
Aménagement des terres .....	14
Centre de développement de la pomme de terre .....	16
Sécurité du revenu agricole .....	17
Cadre stratégique pour l’agriculture Canada – Nouveau-Brunswick .....	19
Services vétérinaires .....	20
Commission des produits de ferme .....	21
<b>Division des Pêches, de l’Aquaculture et des Politiques</b> .....	23
Gestion de la ressource .....	23
Développement des Pêches .....	25
Aquaculture .....	27
Aquaculture - Côte-Est .....	28
Attribution de permis et conformité .....	29
Politiques et planification .....	30
<b>Statistiques sur l’industrie</b> .....	34
<b>Division des Services ministériels</b> .....	38
Services des ressources humaines .....	38
Technologie de l’information et la gestion des documents .....	38
Services financiers .....	39
<b>Communications</b> .....	41





# Organigramme Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture Mars 2004





## **Énoncé de vision**

« Une équipe qui travaille dans une perspective stratégique, qui jouit d'une reconnaissance nationale, et qui encourage la croissance durable et l'innovation en vue d'une plus grande prospérité au Nouveau-Brunswick. »

## **Énoncé de mission**

« Promouvoir la croissance durable des secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture grâce à des partenariats innovateurs et à des politiques et des programmes ciblés qui garantiront une plus grande prospérité pour l'ensemble des citoyens du Nouveau-Brunswick. »

## **Mandat**

Le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture cherche à réaliser sa vision et sa mission par les moyens suivants :

- L'adoption d'une démarche de développement total en matière de production et de transformation alimentaires, du secteur primaire à la production à valeur ajoutée, dans le but d'améliorer la compétitivité et le développement durable du secteur.
- La gestion d'un cadre réglementaire efficace et transparent qui appuie le développement.
- La création de nouvelles perspectives économiques par la prestation de services spécialisés et des investissements névralgiques en recherche et développement et dans l'innovation en bioéconomie.
- Ses contributions à la réalisation d'un meilleur niveau de vie, du mieux-être et d'une qualité de vie améliorée pour tous les citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick.

## **Lois relevant du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture**

- Loi sur la stabilisation des prix des produits agricoles
- Loi sur la protection et l'aménagement du territoire agricole
- Loi sur les pratiques relatives aux opérations agricoles
- Loi sur l'inspection des ruchers
- Loi sur l'aquaculture
- Loi sur l'assurance-récolte
- Loi sur les maladies des animaux
- Loi sur la garantie du revenu agricole
- Loi sur le traitement du poisson
- Loi sur les insectes nuisibles et les parasites \*
- Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière
- Loi sur l'élevage du bétail
- Loi sur l'assèchement des marais
- Loi sur les produits naturels
- Loi sur les grains du Nouveau-Brunswick
- Loi sur les maladies des plantes \*
- Loi sur la protection des plantes
- Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre
- Loi sur la protection sanitaire des volailles
- Loi sur la protection des ovins
- Loi sur la destruction des mauvaises herbes \*
- Loi sur le Women's Institute et l'institut féminin

\* A été abrogée en juin 2003

## **Lois relevant du ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture et administrées par un office ou une association :**

- Loi concernant l'île de Keswick (*administrée par l'Association des propriétaires de l'île de Keswick*).

## DIVISION DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET DE L'INNOVATION

### **Direction du développement agricole**

La Direction élabore et met en œuvre les stratégies, les programmes et les initiatives nécessaires pour favoriser la croissance du secteur agroalimentaire de la province. Elle fournit les connaissances et l'expertise scientifique qui permettent de stimuler l'innovation, d'encourager la durabilité, d'accroître la compétitivité et de favoriser le développement total du secteur. La Direction renseigne aussi le gouvernement sur l'orientation et les enjeux qui s'appliquent au secteur.

La Direction comprend trois sections : *Section du développement des récoltes*, *Section du développement de l'élevage du bétail* et *Section de la lutte intégrée contre les parasites*. Elle comprend aussi un poste de coordonnateur de la recherche agricole.

La *Section du développement des récoltes* doit favoriser le développement et l'innovation dans les secteurs de la canneberge, des grandes cultures, des cultures en serre, des cultures maraîchères, des pépinières, de l'aménagement paysager, des petits fruits, des fruits de verger, des bleuets sauvages et de l'apiculture. La *Section du développement de l'élevage du bétail* doit favoriser le développement et l'innovation dans les secteurs des bovins laitiers, des bovins de boucherie, du porc, des volailles, des ovins, des animaux à fourrure et d'autres animaux d'élevage. Les agents de développement régional et les spécialistes provinciaux des deux sections transmettent des connaissances spécialisées.

La *Section de la lutte intégrée contre les parasites* appuie les efforts du Ministère pour accroître la compétitivité et la durabilité dans le secteur agricole, en favorisant l'adoption de principes de lutte intégrée pour combattre les ravageurs de manière efficace, sûre, économique et respectueuse de l'environnement. La Section favorise aussi le développement d'une production d'aliments biologiques dans le secteur agricole aux endroits où il existe des possibilités à cet égard. Elle transmet des connaissances spécialisées en matière de phytopathologie, d'entomologie, de malherbologie et d'agriculture biologique.

Le coordonnateur de la recherche a pour tâche d'encourager l'innovation et le développement de possibilités bio-économiques dans le secteur. La Direction assume également des fonctions opérationnelles pour la Commission des grains du Nouveau-Brunswick, le laboratoire de produits laitiers du Nouveau-Brunswick et Agriexport Inc.

### **Faits saillants**

- Les tâches réglementaires de la Direction s'appliquent à la *Loi sur l'inspection des ruchers*, la *Loi sur les insectes nuisibles et les parasites*, la *Loi sur les grains du Nouveau-Brunswick*, la *Loi sur les maladies des plantes*, la *Loi sur la protection des ovins* et la *Loi sur la destruction des mauvaises herbes*. La *Loi sur les insectes nuisibles et les parasites*, la *Loi sur les maladies des plantes* et la *Loi sur la destruction des mauvaises herbes* ont été révoquées en septembre 2003 et remplacées par la nouvelle *Loi sur la protection des plantes*.
- La Direction a fourni une aide pour la *Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre* en faisant l'inspection des pommes de terre de rebut et conformité, pour la *Loi sur les grains du Nouveau-Brunswick* en appuyant le fonctionnement de la Commission des grains du Nouveau-Brunswick et en coordonnant les services du classeur des grains en chef, et pour la *Loi sur les produits naturels* en délivrant des licences pour l'entreposage des pommes sous atmosphère contrôlée et en vérifiant les conditions d'entreposage.
- La Direction a procuré un soutien en matière de transmission du savoir dans les domaines de la production et du développement des entreprises, et elle a contribué à la mise en œuvre d'initiatives établies en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture Canada—Nouveau-Brunswick.
  - Un total de 23 activités de transmission du savoir à l'échelle locale et provinciale ont été organisées en collaboration avec divers partenaires comme l'Association pour l'amélioration des sols et cultures du Nouveau-Brunswick, la NB Horticulture Trades Association, l'Association des producteurs de bleuets sauvages du Nouveau-Brunswick, les Producteurs de pommes du Nouveau-Brunswick, Pommes de terre NB, la division des Maritimes de l'Association canadienne des producteurs de semences, l'Atlantic Grains Council, l'Association des producteurs de canneberge du Nouveau-Brunswick, Horticulture NB et l'Association des apiculteurs du Nouveau-Brunswick.
  - La Direction a organisé l'atelier sur le fusarium en 2003, ainsi que cinq ateliers régionaux offerts en collaboration avec la Commission des grains du Nouveau-Brunswick et l'Atlantic Grains Council pour aider les producteurs de grain à maîtriser une épidémie de cette maladie. Elle a aussi collaboré avec des intervenants de l'industrie du bœuf pour offrir un groupe de sept ateliers locaux aux éleveurs de bovins en ce qui concerne la salubrité des aliments à

- la ferme. Elle s'est jointe à l'industrie pour contribuer à l'organisation du Congrès horticole 2004, du Congrès des producteurs de pommes de terre 2004, de l'assemblée annuelle de l'Association pour l'amélioration des sols et cultures du Nouveau-Brunswick en 2004, et d'un forum sur l'hygiène des volailles. Les conférences provinciales comprenaient des exposés techniques et des salons professionnels.
- Le personnel de la Direction a fait plus de 90 présentations lors de journées champêtres, de visites, de séances techniques, de réunions des producteurs ou de conférences. Onze publications ont été produites ou mis à jour par suite de nouveaux résultats de recherches, et quatre nouvelles affiches sur la lutte intégrée ont été mises au point et distribuées.
  - Le laboratoire de diagnostic qui contribue à la lutte intégrée contre les parasites des plantes a traité 187 échantillons de maladies végétales, 136 échantillons d'insectes et 64 échantillons de plantes endommagées par les mauvaises herbes et les herbicides.
  - La Direction a appuyé et encouragé la diminution des risques causés par les pesticides à l'échelle provinciale et nationale.
  - Une trousse de secours a été constituée et présentée à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA). Une homologation d'urgence de pesticide a été accordée au Senator™ pour combattre les champignons et au CheckMite™ pour traiter les abeilles domestiques. De nombreux essais ont permis d'obtenir des données complémentaires pour décrire la résistance au CheckMite™ et l'efficacité du produit. On a aussi coordonné une évaluation des pertes d'abeilles durant l'hiver par suite de l'utilisation urgente du produit.
  - De nouveaux travaux de développement des cultures ont permis l'établissement de 120 acres de carottes de transformation dans le Sud-Est du Nouveau-Brunswick, de 60 acres de courges de transformation et de 750 acres de canola de semence hybride dans le Centre-Ouest du Nouveau-Brunswick.
  - La superficie de culture consacrée à la canneberge qui peut donner un rendement commercialisable a augmenté de 60 acres, pour porter la superficie totale à 358 acres. La superficie de plantation totale a augmenté pour atteindre 496 acres. La récolte a augmenté de 31 % dans la province par rapport à l'année précédente. Le développement de produits à valeur ajoutée s'est poursuivi dans les domaines des fruits séchés et sucrés, des jus, des vins ordinaires et des vins spéciaux.
  - Deux projets se sont poursuivis sur les terres de la Couronne pour le développement du bleuets sauvage dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick, soit l'aménagement de 9 000 acres dans l'ancien champ de tir de Tracadie et de 7 000 acres dans la Péninsule acadienne. Les activités relatives à ce dernier projet comprenaient une identification de terre cultivable et une cartographie préliminaire, ainsi que des consultations sur l'utilisation des terres auprès de divers intervenants.
  - On a entretenu une étroite relation de travail avec le secteur de la production biologique par l'entremise d'un groupe consultatif de l'industrie. Un soutien a encore été accordé au Canadian Organic Centre, du Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse, et au Réseau régional de l'industrie biologique du Canada atlantique (RRIBCA). Une étude a été réalisée pour établir l'incidence du secteur sur le Nouveau-Brunswick et la région.
  - La Direction a participé à la révision de la norme nationale pour l'agriculture biologique et à l'élaboration d'un système de réglementation nationale pour la production biologique. Ces initiatives contribueront au développement du secteur et des marchés d'exportation.
  - La Direction a mis à jour neuf profils de production culturale, des stratégies de développement et des priorités de recherche en consultation avec des partenaires de l'industrie, et elle a fait l'examen technique de propositions de recherche et développement adressées à des organismes de financement provinciaux et fédéraux.
  - Pour favoriser l'innovation et l'adoption de technologie culturale ainsi que le développement durable, la Direction a offert des services d'orientation scientifique et de coordination pour 26 projets de recherche et de démonstration de cultures horticoles et pour 29 projets axés sur les grandes cultures.
  - Le laboratoire provincial de produits laitiers a continué d'offrir des services d'analyse de la salubrité et la qualité des aliments pour les produits laitiers, conformément à la *Loi sur les produits naturels*. L'analyse d'échantillons agricoles individuels comprend une numération standard sur plaques chaque mois, une numération de pasteurisation en laboratoire, une vérification de la température de congélation (pour l'eau ajoutée), et une numération des cellules somatiques. On a analysé un total de 3 565 échantillons des producteurs pour ces paramètres, ainsi que 672 échantillons pris dans la masse. Quelque 1 171 analyses supplémentaires ont été effectuées pour aider les producteurs à régler des problèmes de qualité. L'analyse d'agents inhibiteurs (antibiotiques) restait prioritaire dans les 144 échantillons analysés, dont un échantillon de viande. Le laboratoire a aussi réalisé des analyses de

composition à titre de service aux producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick, aux fins de paiement aux producteurs laitiers. On a vérifié 17 525 échantillons pour établir la composition (gras, protéine, lactose) en 2003, soit 14 070 échantillons aux fins de paiement et 3 455 autres échantillons. La vérification de la qualité des ingrédients laitiers fermentés (fromage, beurre, crème glacée) comprend une numération standard sur plaques, une numération de levure et de moisissure et une numération de coliformes. Un total de 583 numérations bactériennes ont été réalisées sur 236 échantillons. On a effectué 1 148 analyses sur 450 produits à base de lait de consommation pour les transformateurs de produits laitiers du Nouveau-Brunswick. Le nombre total des analyses faites au laboratoire provincial de produits laitiers s'établissait à 56 720 en 2003.

- Un inspecteur en chef des ruchers a été employé par le Ministère au besoin à la fin de 2003 pour encourager l'application de la *Loi sur l'inspection des ruchers*. Un total de 234 apiculteurs étaient inscrits en 2003, ainsi que 5 917 colonies. On a inspecté 29 ruchers pour détecter des problèmes de maladies et de parasites.
- Le Ministère a effectué une étude durant l'hiver pour évaluer les pertes d'abeilles domestiques causées par l'hiver 2002-2003, et il a administré un programme de redressement pour compenser les pertes d'abeilles pendant l'hiver 2001-2002. En vertu du programme, un montant de 88 880 \$ a été versé à 17 apiculteurs qui avaient perdu 2 222 colonies.
- Les secteurs de l'élevage de ruminants ont été gravement touchés par la présence de l'encéphalopathie bovine spongiforme (EBS) en Alberta. La conséquence économique immédiate a été l'effondrement des prix du marché pour toutes les classes de bovins et pour les bovins laitiers de reproduction et les autres ruminants en raison des pertes des marchés d'exportation canadiens. Le Ministère a offert et administré trois programmes d'aide financière spéciale aux producteurs du Nouveau-Brunswick pour les aider à traverser la crise de l'EBS :
  - **Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'EBS Canada-Nouveau-Brunswick** – Ce programme avait pour but de rembourser une partie des pertes causées par la chute soudaine des prix des bovins après la découverte de l'EBS en Alberta le 20 mai 2003. En vertu du programme, un montant de 1 356 583 \$ a été attribué à 375 producteurs, et un autre montant de 60 559 \$ a été attribué par suite de 32 demandes faites par des abattoirs titulaires d'un permis provincial. La contribution provinciale au programme correspondait à 40 %, soit 566 857 \$.
  - **Programme pour les animaux de réforme Canada-Nouveau-Brunswick** – Le programme prévoyait des paiements comptants aux propriétaires de troupeaux de ruminants pour compenser la valeur réduite des animaux de réforme. Les agriculteurs étaient admissibles à une indemnité de 320 \$ par animal. Quelque 1 000 demandes ont été reçues des propriétaires de troupeaux du Nouveau-Brunswick. Les demandes totales en vertu du programme correspondaient à 1,65 million de dollars, et la contribution du Nouveau-Brunswick était de 40 %, soit 660 000 \$.
  - **Supplément de redressement pour l'EBS au Nouveau-Brunswick** – Il s'agissait d'un programme de paiements compensatoires entièrement financé par la province, en vertu duquel un montant de 56 477 \$ a été attribué aux parcs d'engraissement du Nouveau-Brunswick pour les bovins finis qui ont été vendus et livrés pour l'abattage entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 17 octobre 2003. Le programme avait pour but de compenser les pertes des producteurs durant la période de six semaines suivant l'expiration du Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'EBS.

### Recherche et innovation agricoles

Le coordonnateur de la recherche agricole a dirigé plusieurs projets de science importants comme l'établissement de l'Institut national de gestion des gaz à effet de serre dans l'agriculture et Agcheck Canada. Le coordonnateur a participé au projet intitulé « L'industrie de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick : Une analyse économique et stratégique de la grappe », et il était le coprésident provincial des éléments de science et d'innovation du Cadre stratégique pour l'agriculture Canada—Nouveau-Brunswick.

### Commission des grains du Nouveau-Brunswick

La Commission a pour but de promouvoir la production de grains de qualité supérieure au Nouveau-Brunswick. Sept représentants et un secrétaire ont poursuivi leur tâche à titre de membres nommés à la Commission des grains du Nouveau-Brunswick. Le groupe se compose de quatre producteurs, d'un représentant du marché des céréales fourragères, d'un producteur de graines de céréales et d'un représentant du gouvernement. Deux réunions et deux conférences téléphoniques ont eu lieu pour traiter les affaires de la Commission. La Commission était encore représentée à l'Atlantic Grains Council, et elle a collaboré avec le Ministère et le Council pour organiser cinq ateliers régionaux portant sur le fusarium

dans les céréales. Le classeur de grains en chef a offert un atelier de formation aux nouveaux classeurs, et il a fourni une aide technique aux 31 classeurs de grains autorisés de la province.

## **Direction de l'aménagement des terres**

La Direction de l'aménagement des terres est chargée de créer des stratégies et des initiatives axées sur le développement durable et l'aménagement des ressources des terres privées et publiques pour les productions animales et végétales. La Direction encourage également la saine gestion des entreprises agricoles et assure l'entretien et la protection des marais dans les comtés d'Albert et de Westmorland.

La Direction se charge de l'application des lois suivantes : la *Loi sur l'aménagement et la protection du territoire agricole*, la *Loi sur l'élevage du bétail*, la *Loi sur l'assèchement des marais* et la *Loi sur les pratiques relatives aux activités agricoles*; elle est également chargée de l'administration du Plan d'identification des terres agricoles relevant de la *Loi sur l'impôt foncier*.

Les agents et les techniciens en aménagement du territoire sont en poste à des endroits stratégiques de la province, et ils sont chargés de l'administration et l'application des programmes concernant les terres et l'environnement, en plus de fournir des conseils aux agriculteurs dans divers domaines comme la gestion de l'eau, l'irrigation, l'aménagement des terres, l'utilisation du fumier, le développement des cultures et la gestion de l'environnement.

Les spécialistes du développement des ressources situés à Fredericton fournissent des recommandations sur l'évaluation et l'aménagement du sol, les engrais, le fumier et les amendements pour l'utilisation des terres agricoles, et sur les technologies relatives à l'application des engrais, du fumier et des pesticides. Des travaux de recherche sont réalisés en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et divers organismes agricoles. On transmet aussi des renseignements sur les évaluations climatiques, la collecte de données sur l'environnement et les sommaires météorologiques.

Le laboratoire agricole du Nouveau-Brunswick procure des services d'analyse pour les sols de champs et de serres, les amendements, les provendes et les tissus végétaux aux producteurs agricoles et au grand public, et il appuie des activités de recherche. Le laboratoire offre une gamme complète d'analyses pour les sols de champs et de serres, les provendes, les tissus végétaux et les amendements du sol comme le fumier et le compost.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture doit assurer l'entretien de l'infrastructure de régulation des eaux qui empêche les inondations par les marées de 15 000 hectares de marais dans le Sud-Est de la province. Cette infrastructure comprend 80 kilomètres de digues, 76 installations de régulation des eaux comprenant deux barrages de marées, et 112 kilomètres de chemins et de ponts. Le personnel surveille l'intégrité des barrages en terre, des digues et des aboiteaux, et il assure leur fonctionnement, leur entretien et les réparations nécessaires.

## **Faits saillants**

### **Développement des ressources**

- La Direction a collaboré avec des organismes agricoles et avec Agriculture et Agroalimentaire Canada pour diriger ou appuyer des activités scientifiques lors de 21 projets d'évaluation et de démonstration de technologie touchant un grand nombre de cultures à divers endroits de la province.
- La Direction a contribué à une grande initiative du Comité de prise en charge du Nouveau-Brunswick en vertu du Programme d'atténuation des gaz à effet de serre, qui comportait notamment des essais au champ, des démonstrations, la rédaction de feuilles de renseignements et le montage d'un stand pour souligner les résultats.
- On a examiné des documents et rédigé des observations pour de nombreux organismes, dont huit documents pour les commissions d'aménagement de district et dix documents pour le Programme national d'analyse et de rapport concernant la santé agroenvironnementale (PNARSA).
- Une planification de la gestion des éléments nutritifs a été appuyée sous forme de participation à une conférence internationale et de cours offerts à l'échelle locale, en plus d'offrir une formation additionnelle et des séances d'information pour les membres de clubs agro-environnementaux.



### Entretien des marais

- Une nouvelle section de barrage en terre a été construite au marais Aulac, derrière le barrage existant qui a été gravement touché et détérioré par les vagues en provenance du bassin Cumberland. Le projet a coûté 64 700 \$. Les réparations effectuées à une autre section du barrage en terre située près de la limite de la Nouvelle-Écosse pour stabiliser la structure ont coûté 54 500 \$.
- Un important aboiteau situé au marais Westcock, près de Sackville, a été regarni avec un tuyau de polyéthylène et stabilisé avec du béton, du lait de ciment et un enrochement. Le projet a coûté 31 800 \$.
- Une section du barrage en terre du marais Dixon a été réparée et protégée avec un enrochement volumineux. Le projet a coûté 26 200 \$.
- On a remplacé une traversée de pont utilisée par les agriculteurs de Sackville et située au marais Tantramar, qui s'était effondrée en 2002, avec un tuyau en tôle d'acier ondulée de dix pieds de diamètre, au coût de 22 500 \$. La nouvelle traversée permet aux agriculteurs d'accéder à une importante superficie de terre cultivable pour leurs opérations agricoles.
- L'achat de matériaux utilisés pour les ponceaux et pour la fabrication d'écluses d'aboiteaux en acier a coûté 38 400 \$.
- Le coût de travaux de drainage de marais et d'amélioration et d'entretien de routes a totalisé 59 600 \$.
- Les coûts des travaux d'entretien pour les barrages de la rivière Shepody et de la rivière Tantramar, comme certaines réparations électriques et la fabrication et l'installation d'un bras porteur en acier, ont totalisé 25 300 \$.

**Plan d'identification des terres agricoles** – Le programme encourage la préservation de terres agricoles en offrant des reports d'impôt pour les terres et bâtiments agricoles.

- La participation au Plan a permis à 5 100 propriétaires d'obtenir un report de l'impôt foncier provincial de 4,5 millions de dollars pour 10 574 biens individuels, soit 2 millions pour les terrains et 2,5 millions pour les bâtiments. Le total cumulatif de l'impôt reporté depuis le début du programme s'élève à environ 52 millions des dollars.
- Durant l'année civile 2003, 110 biens ont été radiés du registre ou retirés du PITA, surtout à des fins résidentielles. Les impôts remboursés pour ces comptes s'établissaient à 121 499,13 \$ et les pénalités applicables correspondaient à 178 778,05 \$, pour un total de 300 387,20 \$.
- On a traité 108 nouvelles demandes d'inscription de biens et 591 transferts de propriété pour des biens inscrits.
- La Commission d'appel du Plan d'identification des terres agricoles a entendu cinq appels des décisions du registraire.
- Le Registre des terres agricoles, établi en vertu de la *Loi sur l'aménagement et la protection du territoire agricole*, renferme 15 462 biens-fonds inscrits aux fins de protection.

**Concession à bail de terres de la Couronne** – Le programme favorise l'utilisation de terres de la Couronne pour la production agricole.

- Durant l'année financière, des concessions ont été aménagées sur 146 biens-fonds totalisant 8 348 hectares.
- 323 hectares de pâturage au marais Aulac près de Sackville (N.-B.) ont été transférés au ministère au profit des agriculteurs locaux.
- Le Ministère et la Tantramar Grassland Cooperative ont transféré conjointement 141 hectares de terre humide du marais Tantramar au Plan conjoint des habitats de l'Est pour la faune.

**Laboratoire agricole** – Le laboratoire agricole offre des services d'analyse d'échantillons pour les sols de champs et de serres, les amendements, les provendes et les tissus végétaux aux producteurs agricoles, aux responsables de projets de recherche et au grand public.

- On a reçu 6 178 échantillons de sol de champ, et le délai d'exécution moyen était de 14,4 jours ouvrables.
- On a reçu 409 échantillons d'eau et de sol de serre, et le délai d'exécution moyen était de deux jours ouvrables.
- On a reçu 4 054 échantillons de fumier et de provendes, et le délai d'exécution moyen était de 5,1 jours ouvrables.

- On a reçu 1 735 échantillons de tissus végétaux, et le délai d'exécution moyen était de 3,1 jours ouvrables.
- Le délai d'exécution moyen pour les échantillons de sol était beaucoup plus long qu'en 2002-2003 à cause d'une longue panne d'instrument à l'automne. Les délais de traitement pour les échantillons d'eau et de sol de serre et pour les échantillons de fumier et de provendes ont également été prolongés un peu à cause de cette panne.

#### ***Loi sur les pratiques relatives aux activités agricoles***

- Les membres de la Commission de révision des pratiques agricoles, nommés en vertu de la *Loi sur les pratiques relatives aux activités agricoles*, ont élaboré des pratiques et des procédures pour leurs activités.
- Quelque 20 plaintes de nuisance agricole ont été reçues et réglées par le personnel de la Direction de l'aménagement des terres. Aucune demande n'a été présentée à la Commission de révision des pratiques agricoles.

#### ***Loi sur l'élevage du bétail***

- Au 31 mars 2004, 11 fermes avaient obtenu une licence en vertu de la *Loi*.
- Des licences d'élevage de bétail ont été délivrées à deux élevages de bovins de boucherie, un situé à Mill Cove et l'autre à Tétagouche Sud.
- Deux autres demandes de licence sont en suspens en attendant la communication de renseignements par les demandeurs.
- Des inspections semestrielles ont été effectuées dans tous les élevages titulaires de licence, et aucun cas de non-conformité n'a été observé.

#### **Centre de développement de la pomme de terre**

Principales responsabilités du Centre de développement de la pomme de terre :

- Appuyer la croissance, le développement total et la durabilité du secteur de la pomme de terre.
- Favoriser l'innovation dans le secteur grâce à une équipe de spécialistes de la pomme de terre.
- Surveiller la conformité et assurer l'application de la *Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre*.
- Garantir une source constante de semences de qualité supérieure à l'industrie de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick par l'entremise du Centre de propagation des végétaux et du Centre de pommes de terre de semence Élite de Bon Accord.

#### **Faits saillants**

- Soutien accordé pour l'étude de la grappe industrielle de la pomme de terre au Nouveau-Brunswick et pour le projet canadien des génomes de pommes de terre.
- Mise sur pied de programmes de lutte dirigée intégrée, de lutte contre les pucerons et d'alerte de brûlure tardive.
- Réalisation de 20 essais de recherche en collaboration avec des intervenants de l'industrie.
- Évaluation de matériel de culture et de manutention des pommes de terre, notamment pour l'épierrage, l'aménagement du terrain, la culture sur planches et le buttage monopasse.
- Coordination de l'application du règlement relatif aux pommes de terre de rebut en vertu de la *Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre* : 54 exploitations agricoles ont été visitées pour encourager la conformité et une seule ordonnance a été signifiée.
- Prestation d'un service de surveillance de la qualité des pommes de terre de transformation.
- Collaboration avec le Centre d'excellence en sciences agricoles et biotechnologiques (CESAB) pour l'étude de bio-combustibles.
- Surveillance et évaluation de méthodes de contrôle des maladies au champ et dans l'entrepôt.
- Rédaction et mise à jour de feuilles de renseignements et de guides sur les variétés et la production.
- Aide pour l'élaboration de programmes sur la salubrité des aliments à la ferme qui s'appliquent aux terrains consacrés à la pomme de terre au Nouveau-Brunswick.
- Aide pour l'organisation du Congrès des producteurs de pommes de terre en 2003.

- Participation à des ateliers et à des consultations sur les sciences de la vie et la bio-économie, ainsi qu'à des activités axées sur l'innovation.

### **Centre de propagation des végétaux**

Le Centre de propagation des végétaux est une installation agréée de démarrage et de production de matériel souche qui satisfait aux exigences de la *Loi sur les semences du Canada*. Le Centre fournit à l'industrie de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick des plantules de pommes de terre dérivées de la culture des tissus végétaux soumis à des essais pour garantir l'absence de maladies. Le Centre fournit un milieu aseptique qui est spécialement conçu pour prévenir l'entrée d'agents pathogènes et d'autres ravageurs des pommes de terre.

#### **Faits saillants**

- Production de 231 088 plantules de pommes de terre et de 53 700 microtubercules de 112 variétés.
- Distribution de 110 différentes variétés ou plantules pour un projet de recherche assorti d'empreinte génétique.
- Mise à jour de la Banque canadienne de variétés de pommes de terre ayant une collection de plus de 480 variétés et plantules de pommes de terre :
  - Réception de 13 nouvelles variétés ou plantules aux fins de vérification pour l'entrée dans la collection de variétés.
  - Distribution de 26 variétés à dix producteurs de matériel souche par culture des tissus ou à des établissements de recherche.
  - Exécution de travaux de recherche sur l'effet que peuvent avoir diverses cuves de culture sur la production de plantules et de microtubercules.
- Accueil de 13 groupes comprenant des visiteurs de l'Australie, de Cuba et de l'Égypte, et prestation d'un cours de formation interne d'une semaine pour un groupe égyptien.
- Consultation de l'industrie en ce qui concerne la direction stratégique et les services du Centre, par l'entremise d'un comité d'intervenants.

### **Centre de pommes de terre de semence Élite de Bon Accord**

Le Centre fournit des pommes de terre de semence de souche et Élite aux producteurs du Nouveau-Brunswick, afin d'encourager la production de pommes de terre de qualité supérieure et de réduire les pertes causées par les maladies des pommes de terre. Le Centre de Bon Accord produit diverses variétés qui permettent aux producteurs de semence du Nouveau-Brunswick de répondre rapidement aux nouvelles demandes du marché.

#### **Faits saillants**

- Plantation de 13 hectares (36 variétés) de pommes de terre de semence Élite. Environ 85 % de la production était concentrée dans 15 variétés ayant une grande importance commerciale.
- Vente de 3 394 quintaux de pommes de terre de semence à 53 producteurs.
- Vente de 1 267 livres de tubercules de serre et de 24 500 plantons à 19 producteurs.
- Exécution d'une analyse foliaire approfondie et d'un programme d'essai après la récolte durant la saison 2003. Des échantillons ont été analysés pour détecter la présence du PVY, du PLRV et du flétrissement bactérien.
- Accueil de trois délégations provenant de la Hongrie, de la Chine et de Cuba.
- Consultation de l'industrie par l'entremise d'un comité d'intervenants en ce qui concerne la direction stratégique, la production et les plans de répartition.

### **Direction de la sécurité du revenu agricole**

La Direction de la sécurité du revenu agricole a pour tâche d'élaborer, d'administrer et d'exécuter les programmes fédéraux-provinciaux de gestion des risques agricoles. Elle s'occupe également des programmes concernant le renouvellement et de l'administration de programmes provinciaux établis en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) Canada – Nouveau-Brunswick.

## Faits saillants

- Participation à des groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux pour l'élaboration du nouveau Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), qui a remplacé le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA).
- Participation à 41 séances d'information tenues dans l'ensemble de la province pour promouvoir et expliquer le PCSRA, qui ont regroupé plus de 1 380 personnes. Des séances d'information ont aussi été offertes au personnel du Ministère.
- Exécution du Programme d'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick, et introduction d'un nouveau régime dans le cadre du programme (canola de semence hybride).
- Participation à des groupes de travail fédéraux-provinciaux pour élaborer des programmes en vertu de l'élément renouveau du Cadre stratégique pour l'agriculture, et participation au Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole.
- Coordination et promotion des Services-conseils aux entreprises agricoles canadiennes (SCEAC), en collaboration avec le personnel d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Un total de 22 demandes en vertu du SCEAC ont été traitées pour les producteurs du Nouveau-Brunswick.
- En vertu du Programme canadien du revenu agricole (PCRA) pour l'année d'indemnisation 2002, 86 demandes ont été reçues des producteurs agricoles du Nouveau-Brunswick. Un total de 52 demandes acceptées se sont traduites par des paiements d'environ 1 137 038 \$ (à raison de 60 % par le gouvernement fédéral et de 40 % par la province).
- En vertu du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN), le Nouveau-Brunswick comptait 608 participants au CSRN le 1<sup>er</sup> avril 2003, et le solde total du fonds s'établissait à 40 455 507 \$. Le 31 mars 2004, il y avait 631 participants et la valeur totale du fonds s'élevait à 42 029 302 \$. Durant l'exercice 2003-2004, le Nouveau-Brunswick a contribué pour environ 2,175 millions de dollars au CSRN. Au 31 mars 2004, 176 producteurs du Nouveau-Brunswick avaient retiré du CSRN un total de 3 127 101 \$ pour l'année de stabilisation 2002 afin de stabiliser leur revenu. Le CSRN est remplacé par le PCSRA, et les producteurs sont tenus de retirer annuellement des fonds de leur compte CSRN qui correspondent à au moins 20 % de la valeur du fonds. Les producteurs ont jusqu'au 31 mars 2009 pour fermer complètement leur compte CSRN.
- Prestation de soutien administratif pour l'exécution de programmes établis en vertu de l'accord de mise en œuvre Canada – Nouveau-Brunswick du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA).

## Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick

La Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick est régie par la *Loi sur l'assurance-récolte*. La Commission a pour mandat d'offrir de nouveaux régimes d'assurance, de réviser les régimes existants et d'examiner les avis de contestation. La Commission relève directement du ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture. Elle présente chaque année des états financiers vérifiés au Bureau du contrôleur. Durant l'année écoulée, la Commission a entendu six avis de contestation provenant de producteurs assurés.

## Programme d'assurance-récolte Canada—Nouveau-Brunswick

Le Programme d'assurance-récolte Canada—Nouveau-Brunswick vise à fournir aux agriculteurs une protection financière contre les pertes de cultures dues aux catastrophes naturelles indépendantes de leur volonté. Le Nouveau-Brunswick continue d'assurer la prestation du Programme d'assurance-récolte Canada—Nouveau-Brunswick, et il partage les frais d'administration à raison de 40 % par la province et de 60 % par le gouvernement fédéral. Le coût des primes est réparti comme suit :

Niveau de protection	Part du producteur	Part de la province	Part du gouvernement fédéral
50%	Nulle	40%	60%
65%	50% de la tranche supérieure	20% de la tranche supérieure	30% de la tranche supérieure
80%	80% de la tranche excédentaire	8% de la tranche excédentaire	12% de la tranche excédentaire

Il y a des employés chargés de l'assurance-récolte à Fredericton, Grand-Sault, Wicklow, Bouctouche et Tracadie.

Le Programme d'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick offrait une protection financière pour les cultures suivantes en 2003-2004 :

- Pommes de terre – de semence et de consommation
- Céréales du printemps – provendes et semences
- Pommes, bleuets sauvages et fraises
- Canola de semence hybride

En 2003, les producteurs de pommes de terre avaient encore le choix de participer au Programme d'assurance-récolte ou au Programme autogéré de gestion des risques. Ce dernier programme était offert par l'entremise du Compte de stabilisation du revenu net.

<b>Programme d'assurance-récolte Canada – Nouveau-Brunswick – année 2003</b>					
<b>Culture assurée</b>	<b>Nombre de polices</b>	<b>Superficie assurée (hectares)</b>	<b>Valeur assurée (\$)</b>	<b>Total des primes (\$)</b>	<b>Indemnités totales (\$)</b>
<b>Bleuets</b>	100	4 421	1 176 853	194 718	26 304
<b>Pommes *</b>	19	509	1 744 005	76 252	116 728
<b>Pommes de terre</b>	543	25 016	20 209 386	1 112 847	750 483
<b>Céréales</b>	248	35 076	3 785 234	193 757	534 438
<b>Fraises</b>	43	252	498 422	57 498	34 823
<b>Canola de semence hybride</b>	5	287	98 332	6 195	61 860
<b>Total</b>	<b>958</b>	<b>65 561</b>	<b>27 512 232</b>	<b>1 641 267</b>	<b>1 524 636</b>

\* Avenant pour les pommes

## **Cadre stratégique pour l'agriculture Canada – Nouveau-Brunswick**

En juin 2002, le Nouveau-Brunswick et le Canada ont signé le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Le CSA a pour but de faire du Canada un chef de file mondial en ce qui concerne la salubrité et la qualité des aliments ainsi que la production et l'innovation respectueuses de l'environnement, tout en améliorant la gestion des risques de l'entreprise et en favorisant le renouveau. Le CSA comporte cinq éléments :

- Gestion des risques de l'entreprise
- Salubrité et qualité des aliments
- Science et innovation
- Environnement
- Renouveau

### **Faits saillants**

- En juillet 2003, le Canada et le Nouveau-Brunswick ont signé l'accord de mise en œuvre du CSA. Cet accord fixe les mécanismes des programmes et de l'exécution pour le CSA dans la province, ainsi que les buts et objectifs visés. De plus, l'accord de mise en œuvre établit les coûts des programmes et officialise certains éléments comme les structures de gestion nécessaires pour superviser les programmes particuliers.
- On a établi une structure d'intendance fédérale-provinciale comprenant un comité de gestion, un comité de mise en œuvre, des groupes de travail et un soutien administratif pour superviser la mise en œuvre du CSA au Nouveau-Brunswick.

- Un comité consultatif fédéral-provincial de l'industrie au Nouveau-Brunswick a été établi pour fournir des conseils sur les programmes et initiatives associés à l'accord de mise en œuvre Canada – Nouveau-Brunswick.
- Des membres du personnel ont participé à tous les groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux qui sont engagés dans l'élaboration de programmes nationaux en vertu du CSA.
- Une contribution de 167 500 \$ a été accordée pour la mise au point d'un système informatisé de repérage des dossiers vétérinaires en vertu de l'élément salubrité et qualité des aliments du CSA.
- En vertu de l'élément renouveau, une contribution de 50 000 \$ a été accordée pour le programme avancé de leadership agricole au Nouveau-Brunswick.
- En vertu de l'élément environnement du CSA, la proposition de mise en œuvre d'un programme national de gérance agroenvironnementale a été faite et approuvée par Agriculture et Agroalimentaire Canada.
- Le cahier de planification environnementale à la ferme a été révisé par le Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada, qui était mandaté par AAC, en collaboration avec le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard.
- On a élaboré un questionnaire de portrait de ferme comportant 94 questions touchant les pratiques agricoles qui peuvent avoir une incidence sur l'environnement, et il a été rempli par 329 exploitants agricoles.
- En vertu de l'Initiative de gestion de l'environnement agricole (IGEA) actuelle, des contributions ont été faites pour un grand nombre de projets de sensibilisation et de protection de l'environnement. Le tableau suivant présente un sommaire du financement des projets pour l'exercice 2003-2004.

Programme	Nombre de projets achevés	Contribution de l'IGEA
Conservation du sol	62	\$ 523 277
Recherche environnementale	28	397 588
Gérance de la ferme	114	371 338
Club agro-environnemental	7	368 312
Lutte intégrée	8	70 742
Gestion des éléments nutritifs	4	4 474
Réduction des odeurs animales	0	0
Gestion stratégique de l'environnement agricole	11	411 623
<b>Total</b>	<b>233</b>	<b>\$ 2 147 354</b>

- Le Programme de recherche et d'innovation Canada – Nouveau-Brunswick actuellement en vigueur vise à aider l'industrie agricole du Nouveau-Brunswick à maintenir sa compétitivité et à trouver des moyens innovateurs de produire des denrées traditionnelles de manière plus efficace. Durant l'exercice 2003-2004, le programme a contribué pour 1 110 773 \$ à la mise en œuvre de 31 projets innovateurs d'une valeur totale de 2 576 325 \$.

## Direction des services de médecine vétérinaire

La Direction offre des services de santé animale aux éleveurs de bétail, de volaille et de chevaux de la province afin d'appuyer l'innovation et le développement continu dans ces secteurs. Les services de santé animale comportent des services cliniques, préventifs, médicaux, chirurgicaux, de contrôle et d'urgence à la ferme, ainsi que des services connexes de consultation en clinique et de diagnostic en laboratoire. La Direction se compose de deux sections : les Services vétérinaires à la ferme et le Laboratoire provincial de médecine vétérinaire.

### Services vétérinaires à la ferme

Les Services vétérinaires à la ferme visent à assurer que tous les éleveurs de bétail, de volaille et de chevaux ont accès à des services universels de haute qualité peu importe où ils résident dans la province, et ce, 24 heures par jour 365 jours par année. Les services sont offerts d'après la formule de rémunération à l'acte à des niveaux équivalents à ceux que les pro-

ducteurs paient dans les autres provinces Maritimes. Pour appuyer les services à la ferme, la Direction tient une clinique de consultation centrale dotée de matériel diagnostique spécialisé et d'installations chirurgicales, ainsi qu'un magasin central qui voit à l'achat de produits pharmaceutiques et à leur distribution aux bureaux de médecine vétérinaire du Ministère.

### Laboratoire provincial de médecine vétérinaire

Le Laboratoire provincial de médecine vétérinaire continue de jouer un rôle essentiel dans la surveillance et la prévention des maladies et dans le maintien de la santé des animaux au Nouveau-Brunswick en faisant l'analyse de nombreux échantillons soumis par des vétérinaires des secteurs public et privé, ainsi que par des éleveurs de bétail et de volaille. Les résultats des analyses aident à diagnostiquer des problèmes pathologiques et à prendre de bonnes mesures préventives, thérapeutiques et alimentaires. Ces résultats contribuent beaucoup à diminuer les pertes des éleveurs, à protéger la santé publique, à promouvoir le bien-être des animaux, à réduire les entraves au commerce et à soutenir le programme provincial d'inspection des viandes et les programmes de salubrité des aliments à la ferme.

### Faits saillants

- Les vétérinaires du Ministère ont effectué 11 521 visites à la ferme et parcouru environ 907 500 kilomètres. Des soins cliniques ont été dispensés dans 9 353 cas, les 2 168 autres cas nécessitant des services préventifs d'hygiène vétérinaire.
- Par suite de l'apparition de l'encéphalopathie bovine spongiforme (EBS) chez une vache en Alberta, les vétérinaires ont collaboré avec leurs homologues fédéraux de l'Agence canadienne d'inspection des aliments à l'élaboration d'un programme national de surveillance de l'EBS. De concert avec le personnel du ministère de la Santé et du Bien-être, les vétérinaires du Ministère ont aidé à la mise en œuvre du programme d'élimination des matières à risque spécifiées dans les abattoirs de la province.
- Compte tenu de la flambée de grippe aviaire hautement pathogène en Colombie-Britannique et dans certains États américains, les éleveurs de volaille ont été encouragés à prendre des mesures de biosécurité rigoureuses afin de se protéger contre l'incursion de pathogènes dans leurs fermes.
- Les vétérinaires ont assisté à un certain nombre de séances de perfectionnement professionnel afin de maintenir leurs compétences dans la prestation de services de santé animale, notamment le congrès de buiatrie, tenu à Québec, la réunion des vétérinaires praticiens et praticiennes spécialistes des bovins, tenue à Moncton, et la conférence du Collège vétérinaire de l'Atlantique, tenue à l'automne à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard.
- La Direction a poursuivi le développement d'un système informatique intégré de gestion des dossiers vétérinaires afin de soutenir les programmes de salubrité des aliments à la ferme. Une fois mis en œuvre en 2004-2005, ce système assurera la gestion des dossiers vétérinaires, l'inventaire et les comptes pour les services vétérinaires offerts par le Ministère aux éleveurs de bétail, de volaille et de chevaux.
- Deux nouveaux appareils ont été acquis, soit un autoclave et une enceinte de biosécurité à écoulement laminaire. L'autoclave, qui sert à stériliser le matériel chirurgical et le matériel de laboratoire, était nécessaire pour remplacer celui de 24 ans qui ne pouvait plus être réparé. L'enceinte de biosécurité à écoulement laminaire a été installée dans la salle de nécropsie afin de mieux protéger le personnel de laboratoire contre les zoonoses lors d'autopsies pratiquées sur des échantillons pouvant poser un danger pour la santé humaine.
- Aucune activité n'a été requise en vertu de la *Loi sur la maladie des animaux* ou de la *Loi sur la protection sanitaire des volailles*.
- Les droits exigés pour les services vétérinaires et les recettes provenant des ventes de produits pharmaceutiques ont rapporté plus de 1,8 million de dollars. Le Ministère a encore utilisé une tarification à deux niveaux (équidés et animaux destinés à la consommation) pour les services régionaux et les services de laboratoire, les honoraires payés en 2003-2004 restant aux mêmes niveaux qu'en 2002-2003.

### Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick

La Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick est un organe de décision constitué de neuf membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, qui relève de la *Loi sur les produits naturels*. Les membres de la Commission ont pour mandat de défendre les intérêts des producteurs, des transformateurs et des consommateurs. La Commission est chargée de la supervision générale de tous les offices de commercialisation formés en vertu de la *Loi*, et elle favorise la participation de la province aux systèmes provinciaux et nationaux de commercialisation dirigée.

Les produits qui sont réglementés par la Commission représentent quelque 320 millions de dollars en recettes monétaires agricoles, soit presque 80 % de la production agricole du Nouveau-Brunswick. La Commission a une vaste gamme de responsabilités dont les suivantes :

- négociation, signature et surveillance d'ententes fédérales-provinciales de gestion des approvisionnements;
- établissement du prix du lait à tous les niveaux dans la province;
- attribution de permis aux personnes ou organismes oeuvrant dans le commerce des produits laitiers;
- délivrance d'arrêtés ayant trait à l'exploitation d'un système de commercialisation réglementé;
- administration des règlements et des pénalités concernant la qualité du lait;
- tenue d'audiences sur les appels concernant les décisions des offices de commercialisation;
- établissement de conseils de l'industrie.

### Faits saillants

- Durant l'exercice 2003-2004, la Commission a tenu neuf réunions et a approuvé 17 arrêtés portant, notamment, sur des emprunts pour divers groupes de producteurs, l'établissement du prix pour le lait de consommation et l'industrie laitière. La Commission a également effectué l'examen annuel des activités des huit offices de commercialisation qui relèvent d'elle et assisté à leurs assemblées annuelles. En sa capacité d'organe d'appel, la Commission a tenu deux audiences concernant des décisions rendues par les Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick.
- La Commission a participé à des discussions à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale relatives aux produits soumis à la gestion des approvisionnements par l'intermédiaire de représentants aux réunions nationales de l'Office canadien de commercialisation des oeufs, du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait, du Comité de la mise en commun des recettes de ventes de lait de l'Est (P5), de l'Office canadien de commercialisation du dindon, des Producteurs de poulet du Canada, de l'Association nationale des organismes de surveillance agroalimentaires, de l'International Association of Milk Control Agencies et du Conseil national de commercialisation des produits agricoles.
- La Commission a participé à la rédaction de huit nouveaux règlements en vertu de la *Loi sur les produits naturels* pour quatre groupes de produits différents (oeufs, poulet, dindon et porc). De plus, la Commission a révoqué trois règlements désuets et en a modifié quatre autres, dont un sur la qualité du lait en vue d'augmenter les pénalités financières imposées aux producteurs qui ne respectent pas les normes de qualité.
- La Commission a administré les dispositions du *Règlement sur la qualité du lait* et attribué des permis aux personnes et aux organismes oeuvrant dans le commerce des produits laitiers. Des permis ont été attribués à 309 producteurs laitiers, trois exploitants de laiterie, 60 laitiers, 20 transporteurs, 20 préposés au classement du lait en citerne et 59 inspecteurs d'assurance de la qualité.
- En février 2004, la Commission a rajusté le prix du lait ayant déterminé qu'une augmentation était justifiée après avoir examiné les études des coûts de production pour les producteurs laitiers de la province et effectué une analyse financière des recettes de l'industrie de transformation. La Commission a également réactivé le comité du programme de distribution de lait dans les écoles et rajusté le prix du lait vendu dans les écoles pour la première fois en onze ans.
- La Commission a établi le Conseil de développement de l'industrie bovine au Nouveau-Brunswick qui est constitué de représentants des divers intervenants de l'industrie bovine. La Commission a également aidé les Éleveurs de bovins du Nouveau-Brunswick à participer au programme national de prélèvement pour le boeuf et travaillé à l'élaboration de nouvelles mesures législatives concernant le transport du bétail.



## DIVISION DES PÊCHES, DE L'AQUACULTURE ET DES POLITIQUES

### **Direction de la Gestion de la Ressource**

La direction veille à ce que le Nouveau-Brunswick tire une valeur maximale des ressources de la pêche en assurant la coordination de plans de gestion des ressources, des nouveaux projets et des initiatives en matière de pêche. La défense des intérêts et des parts historiques du Nouveau-Brunswick dans les pêches de l'Atlantique fait partie intrinsèque du Plan stratégique du Ministère pour réaliser la vision du développement de la province.

### **Les parts provinciales**

Le Ministère préconise que la prospérité économique des collectivités côtières repose sur la stabilité et la prévisibilité des plans de pêche du ministère des Pêches et des Océans. Conséquemment, le Ministère assure une vigilance et intervient par différents moyens afin de protéger les quotas et les permis attachés au Nouveau-Brunswick. La Direction veille au respect des parts traditionnelles de la province dans le secteur des pêches et à l'application de ce même principe dans les cas d'attributions permanentes et temporaires des quotas, de création de nouvelles zones ainsi que dans le processus d'intégration des Autochtones aux pêches de l'Atlantique.

### **Faits saillants**

- Le Ministère a réagi vigoureusement aux transferts de quatre permis de pêche au homard d'un village du sud-ouest de la province vers la Nouvelle-Écosse. Cette partie de la province est située dans la seule région administrative du ministère des Pêches et des Océans (MPO) où l'on permet des transferts de permis entre provinces. Pour la première fois, le Ministère a réussi à sensibiliser le MPO à l'impact de ces transferts au niveau des communautés côtières. Le MPO a donc déclaré un moratoire indéterminé sur tous nouveaux transferts. Un comité de travail instauré entre les deux niveaux de gouvernement a déterminé qu'en effet le sud-ouest de la province a perdu, durant les dernières décennies, un nombre considérable de quotas et de permis de pêche au profit de la province voisine. Le comité cherche une approche à long terme à cette problématique.
- Le Ministère poursuit ses efforts pour empêcher la réalisation des tentatives de transferts de permis de crabe des neiges de la province vers l'Île-du-Prince-Édouard par le biais d'accords de fiducie. Il y a eu le retour définitif d'un des permis et cinq nouvelles tentatives ont été évitées.

### **Dans l'intérêt des pêcheurs et des communautés côtières**

Le Ministère défend les intérêts de ses pêcheurs et des communautés côtières soit dans le cadre de comités consultatifs pour les diverses pêcheries, de divers forums, de comités de gestion régionaux et interprovinciaux et lors des exercices de développement ou de révision de politiques affectant la gestion des pêches. Le Ministère collabore et commande des analyses d'impact économique et des profils descriptifs pour susciter des réflexions sur les enjeux reliés à l'exploitation des ressources halieutiques.

### **Faits saillants**

- La Direction a participé à plusieurs rencontres des comités consultatifs touchant l'élaboration des plans de gestion des pêches suivantes : le thon rouge, le pétoncle, le crabe des neiges, la crevette du Golfe et du plateau néo-écossais, les petits pélagiques, le poisson de fond, le homard, l'aiguillat commun, l'éperlan, le gaspareau, l'anguille et le concombre de mer.
- La Direction a également participé à divers forums transfrontaliers concernant les pêches dans la région Scotia-Fundy. Elle fournit également un support organisationnel et administratif important au conseil de gestion interprovincial du pétoncle et au conseil de gestion régional du poisson de fond.
- La Direction continue de promouvoir un plan de récolte et de conservation commun de la ressource du homard dans la zone maritime en litige autour de l'Île Machias Seal et la zone grise qui borde les États-Unis.
- Le Ministère est signataire de sept protocoles d'entente visant la gestion de zones de cueillette de mollusques sous conditions pour assurer un accès à nos pêcheurs.
- La Direction a travaillé étroitement avec divers intervenants afin d'assister les senneurs dans leurs démarches et de trouver une solution au conflit qui perdure entre les senneurs de hareng de la province et les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard.

- La Direction a travaillé en collaboration avec le Québec afin d'élaborer une stratégie commune en prévision de la saison de pêche au crabe des neiges du printemps 2004 et a développé sa propre stratégie d'intervention, en consultation avec divers intervenants de la province.
- La Direction a continué sa participation à la Révision de la politique des pêches de l'Atlantique. Le Ministère est intervenu à chaque étape pertinente du processus et a soulevé de sérieuses mises en garde auprès des autorités fédérales touchant la protection des acquis provinciaux. Le Ministère craint que les « accords en fiducie » mettent en péril la politique de transfert et de propriété des permis et a prié le MPO d'éliminer toute échappatoire menant à cette situation.
- Le Ministère a financé deux études pour quantifier l'impact économique du secteur du hareng sur la côte est et la côte sud-ouest au plan provincial ainsi que sur une base de comtés. Les analyses intègrent autant l'impact de la pêche que celui de la transformation.
- La Direction répond aux demandes d'évaluation d'études d'impact sur l'environnement et commente les demandes de bail pour l'utilisation des terres de la Couronne du point de vue des pêches commerciales.

### **Conservation et développement**

Le Ministère collabore à l'élaboration de mesures de conservation notamment au travers des comités consultatifs sur les diverses pêcheries et du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques. La Direction élabore et participe avec divers intervenants du secteur de la ressource à des projets spécifiques pour amasser ou disperser des nouvelles connaissances, assurer une utilisation maximale et un renouvellement durable de la ressource, et diversifier les activités.

### **Faits saillants**

- Le personnel du Ministère a participé au processus consultatif régional présidé par un groupe scientifique du MPO pour la plupart des espèces commerciales. Ce processus permet aux biologistes, aux gestionnaires, aux pêcheurs et à l'industrie de passer en revue les données sur la pêche et la biologie d'une espèce et leur interprétation et de là, de déduire l'état de la ressource.
- Le Ministère a appuyé l'ébauche d'un plan de transition de l'UPM incluant une composante de rationalisation de la pêche au homard dans le secteur du Golfe.
- La Direction participe aux travaux du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH). Cet organisme a été créé en 1993, comme partenariat réunissant des scientifiques et experts universitaires et des représentants de tous les secteurs de l'industrie de la pêche. Ensemble, les membres du Conseil font des recommandations publiques au ministre des Pêches et des Océans au sujet des mesures de conservation pour les pêches de l'Atlantique.
- La Direction siège au conseil d'administration du Centre de Recherche des Produits Marins (CRDPM). Ce centre a pour mission d'appuyer l'industrie des pêches et de l'aquaculture du Nouveau-Brunswick dans ses efforts de maintien et d'amélioration de la qualité de ses produits marins, de même que dans ceux visant leur diversification.
- Le personnel du Ministère a contribué au processus de développement de nouvelles espèces et à l'étude de propositions pour des permis en tant que représentant à divers conseils consultatifs. Les pêches en développement sont la myxine du Nord, la crevette à la trappe, le quahaug, le concombre de mer, le crabe commun et nordique, le crabe araignée et le ver marin.
- La Direction et la Grand Manan Fishermen's Association ont élaboré et présenté conjointement une proposition au Ministère des Pêches et des Océans pour obtenir une allocation du contingent canadien de thon rouge. La première étape est de documenter les captures accidentelles du thon rouge dans les fascines utilisées pour la pêche au hareng dans la baie de Fundy et de déterminer le sort des captures relâchées.

### **Par l'entremise du Fonds de développement total le Ministère a participé financièrement aux projets suivants:**

- En collaboration avec l'Union des Pêcheurs des Maritimes et d'autres partenaires, le Ministère a contribué au projet d'ensemencement du pétoncle vers le renouvellement des stocks sur la côte est du Nouveau-Brunswick. Au-delà de 12 millions de pétoncles ont été ensemencés en 2003. On prévoit un ensemencement d'environ 35 millions en 2004.
- Le Ministère a participé en partenariat avec le Kouchibouguac Commercial Clam Fishermen Association Inc. et les biologistes du Ministère des Pêches et des Océans à un projet pilote d'amélioration du captage naturel de la mye commune.

- En collaboration avec l'Union des Pêcheurs des Maritimes, Orion Seafood Canada, la Première Nation d'Eel River Bar et le Ministère des Pêches et Océans (MPO), le Ministère a participé à un projet pilote d'ensemencement du homard. L'objectif est d'effectuer la production de larves de homard en écloserie et de les ensemercer sur les fonds marins. Un site dans la baie de Caraquet a étéensemencé de quelques milliers de homards.
- La deuxième phase du projet « Étiquetage du hareng de fascine dans la baie de Fundy » réalisé en 2003-2004. Cette initiative est poursuivie par Fundy Weir Fishermen's Association, Pêches et Océans Canada, Grand Manan Fishermen's Association et Connors Brothers Ltd. et le Ministère.
- Le Ministère a contribué aux coûts d'observateurs en mer pour des pêcheurs pratiquant la pêche exploratoire du crabe araignée dans le Golfe du Saint-Laurent. Les concentrations retrouvées ne permettent pas d'envisager une exploitation viable de cette espèce en eau profonde.
- Le Ministère a poursuivi son appui à l'initiative d'évaluation de diverses techniques pour identifier une méthodologie de culture de mye sous la direction de la Eastern Charlotte Waterways Inc.
- Le Ministère a participé au projet de développement d'un procédé de fabrication manufacturier de longs piquets de fascine pour l'industrie du hareng en partenariat avec le Fundy Weir Fishermen's Association, Connors Bros. Ltd et le Centre canadien pour l'innovation dans les pêches. Le procédé est développé par le Centre de la science et de la technologie du bois de l'Université du Nouveau-Brunswick.
- Une contribution fut offerte vers la tenue d'un atelier de formation pour la récolte des vers marins dans la zone côtière de la baie de Fundy. Cette initiative fut menée en partenariat avec Coastal Baits.
- Le Ministère a participé à un atelier regroupant des scientifiques de plusieurs pays. L'objectif principal était de comparer et de normaliser les différentes méthodes connues pour déterminer la maturité et le cycle reproducteur des homards femelles.

### **Conseil des pêches de la Péninsule Acadienne**

Le Conseil a le mandat de proposer des recommandations au ministre responsable des pêches du Nouveau-Brunswick sur les questions de l'heure dans le secteur, en cherchant des solutions aux défis qui se présentent à l'industrie tout en favorisant une plus grande diversification du secteur.

#### **Faits saillants**

- Créé par le Conseil, le Comité de défense des parts provinciales, qui regroupe plusieurs intervenants de la Péninsule Acadienne, a tenu un point de presse pour réclamer le respect des parts historiques provinciales au moment de la prise de décision du MPO dans diverses pêcheries. Cette activité se voulait un cri d'alarme et un appel à la solidarité, lancé par la communauté de la Péninsule acadienne et son industrie des pêches, qui ne peuvent plus subir de pertes en terme d'accès et d'approvisionnement en ressources halieutiques avec toutes ses conséquences déstabilisatrices.
- Le Conseil a commandé une analyse descriptive de l'industrie de la transformation du hareng de la côte est du Nouveau-Brunswick afin de compléter l'initiative récente de création d'une Table de concertation sur le hareng dans la Péninsule acadienne. Cette table de concertation est sous l'auspice du Centre de Recherche et de Développement des Produits Marins Inc. et est assisté du Conseil.

### **Direction du développement des pêches**

La Direction continue de jouer un rôle prépondérant dans la prestation de services de soutien aux secteurs de la pêche, de la transformation et de la mise en marché afin d'accroître et de maintenir l'activité économique. Les défis que l'industrie doit relever et qui font l'objet du travail de la Direction ont trait à la capacité concurrentielle, aux enjeux qui touchent les ressources de la pêche, aux enjeux commerciaux, aux questions douanières, à la diversification, à la main-d'œuvre et à l'environnement.

Les représentants de la Direction travaillent dans cinq bureaux d'Agriculture, Pêches et Aquaculture qui sont situés à Bouctouche, Caraquet, Wicklow, Fredericton et St. George.

## Faits saillants

### Valeur ajoutée

L'Unité de la valeur ajoutée a le mandat de travailler avec les secteurs de la pêche aux fruits de mer, de la transformation des fruits de mer, de la transformation des produits agricoles et de l'aquaculture dans la province dans le but d'en améliorer la position concurrentielle grâce à l'augmentation de la gamme de produits, à la mise au point de nouveaux produits, au développement des entreprises, à la mise en œuvre des technologies, aux alliances stratégiques et au développement des marchés.

- Les tentatives passées de l'industrie et du gouvernement pour accroître la gamme de produits par des initiatives à valeur ajoutée ou par l'importation de matières premières ont permis d'augmenter régulièrement la valeur des produits, les exportations et les périodes d'emploi pour les travailleurs d'usine. Durant l'année écoulée, la Direction a déployé des efforts dans le but de mettre en œuvre la certification des plantes produites organiquement dans cette optique. La Direction a également poursuivi la recherche de technologies de transformation pour accroître la productivité et la qualité avec un plus grand empressement, compte tenu des enjeux en matière de main-d'œuvre et de l'émergence de nouvelles économies concurrentielles basées sur les faibles salaires.
- L'industrie cherche toujours activement à trouver des activités de transformation plus poussées afin de tirer profit des débouchés. La Direction a encore appuyé cette orientation et a collaboré avec les transformateurs, anciens et nouveaux, dans le cadre de projets axés sur la valeur ajoutée et la transformation secondaire de produits ciblés en vue d'activités de conception et de mise en marché. Bien des défis et des débouchés se présentent aux petites et moyennes entreprises du Nouveau-Brunswick qui tentent de concurrencer et de croître dans ce secteur très compétitif.
- La Direction a collaboré activement avec les entreprises du Nouveau-Brunswick et avec des investisseurs étrangers pour accroître l'utilisation commerciale des déchets issus de la transformation du poisson et des fruits de mer. On continue à chercher tout particulièrement à augmenter l'utilisation des déchets du saumon, des coquillages et de l'eau de cuisson des crustacés, de la saumure, des liquides naturels et des sous-produits de l'agriculture.
- La Direction a participé à deux grands efforts qui ont été déployés pour améliorer la gestion des effluents d'usines.

### Aquaculture

La Direction du développement des pêches fournit d'importants services de transformation et de développement des marchés à l'industrie aquacole du Nouveau-Brunswick qui est en pleine croissance.

- La Direction a participé activement à l'établissement de deux nouvelles organisations qui s'occupent de la transformation et de la commercialisation des huîtres, l'une dans la Péninsule acadienne et l'autre, dans le sud-est.
- La Direction a poursuivi la réalisation de projets à valeur ajoutée pour le saumon d'élevage. Chaque année, les livraisons de saumon du Nouveau-Brunswick se composent d'une plus grande proportion de produits à valeur ajoutée. L'industrie se concentrera dorénavant sur des produits de transformation tertiaire et sur le prêt-à-manger.

### Développement des marchés

La Direction du développement des pêches a encore participé activement à l'Équipe Commerce Nouveau-Brunswick, au Partenariat pour l'exportation des produits alimentaires du Canada Atlantique et au Réseau Entreprise des agences de développement économique communautaires (ADEC), et elle a fait appel à tous les membres de ces organismes pour s'assurer que des services de commercialisation et d'exportation sont offerts au secteur de la transformation du poisson et des produits agricoles de la province.

- Durant l'année écoulée, la Direction a traité des questions de développement du marché pour les principales espèces commerciales et aquacoles et pour la plupart des produits agricoles du Nouveau-Brunswick. L'aide fournie allait de l'accueil d'acheteurs étrangers, à l'information commerciale, en passant par la participation à d'importantes activités commerciales de l'industrie, comme le Boston Seafood Show.
- En ce qui concerne le développement du marché, la Direction s'occupe principalement des entreprises, anciennes et nouvelles, qui s'intéressent à de nouveaux produits ou à l'augmentation de leur gamme de produits.

### **Défis que doit relever l'industrie**

Durant l'année écoulée, des défis se sont présentés à l'industrie de la transformation du Nouveau-Brunswick. La Direction a collaboré très activement avec l'industrie pour régler des problèmes environnementaux liés aux effluents des usines de transformation du poisson, des questions de main-d'œuvre, des défis en matière de ressources halieutiques, des tensions frontalières et des enjeux qui découlent de la concurrence des économies à faibles salaires.

### **Direction de l'aquaculture**

La Direction de l'aquaculture a pour objectif d'appliquer une approche de développement total dans le secteur de l'aquaculture afin de maximiser la valeur de l'industrie et d'accroître la compétitivité et la durabilité.

Elle favorise le développement ordonné de l'industrie aquacole de la province grâce à divers programmes et investissements stratégiques. À cette fin, le Ministère offre des services pour les élevages de saumon en cage marine, les écloseries en eau douce et les établissements de truiticulture, ainsi que pour le développement d'autres espèces et la récolte de l'ascopephylle nouvelle.

### **Situation actuelle de l'industrie**

En 2003-2004, la valeur provenant de l'industrie aquacole du Nouveau-Brunswick a diminué légèrement en raison d'une baisse de la production et de l'appréciation du dollar canadien, en plus du prix inférieur offert sur le marché du saumon.

### **Consultation**

Dans le cadre du Protocole d'entente Canada—Nouveau-Brunswick sur le développement de l'aquaculture, le Ministère a organisé des réunions et a participé à des séances tenues par les divers comités. On a particulièrement voulu s'assurer que les activités fédérales et provinciales étaient coordonnées pour répondre aux nouveaux besoins de développement de l'industrie.

La Direction a participé au groupe de travail sur l'aquaculture du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA). À cet égard, on s'est concentré sur l'harmonisation des besoins en information des agences fédérales et provinciales relativement au processus de demande pour les sites. On a examiné également la possibilité d'établir des programmes de gestion des risques commerciaux à l'intention de l'industrie aquacole.

Il y a eu constitution d'un forum en 2001 pour faciliter le dialogue entre les intervenants dans la baie de Fundy. Ce forum continue de jouer un rôle important en favorisant les communications et en transmettant les renseignements pertinents aux divers groupes d'intervenants.

### **Développement stratégique**

Les programmes exécutés par le Ministère sont guidés par diverses politiques et stratégies qui touchent la production d'espèces aquatiques. On a entrepris de fixer des critères pour la production d'autres espèces de poissons de mer dans la baie de Fundy. Une fois achevé, le document orientera les décisions sur le développement précommercial d'autres espèces.

La *Loi sur l'aquaculture* et le règlement connexe fournissent le cadre législatif nécessaire pour assurer le développement ordonné des activités aquacoles de la province. La Direction de l'aquaculture a mené un examen continu de la *Loi sur l'aquaculture* et du règlement connexe afin de garantir leur applicabilité aux récents défis liés à la santé du poisson auxquels est confrontée l'industrie.

### **Développement d'autres espèces**

Le Ministère continue d'appuyer les projets de diversification dans le secteur de l'aquaculture. Plusieurs espèces, dont le flétan, l'aiglefin, l'esturgeon, la mactre d'Amérique, la palourde américaine et la mye, ont été désignées comme des candidates visées par le Ministère. La Direction de l'aquaculture s'est employée à promouvoir, à évaluer et à surveiller les projets de recherche et développement axés sur la commercialisation de ces espèces. Cette année, l'élevage de l'esturgeon est passé d'un projet de recherche à un élevage commercial, tandis que divers sites marins d'élevage de la morue, du flétan et de l'aiglefin ont été établis à titre expérimental dans la baie de Fundy.

## Santé du poisson

La Direction de l'aquaculture a continué à se concentrer sur les problèmes de santé du poisson, notamment sur l'anémie infectieuse du saumon (AIS). Parmi les derniers progrès réalisés dans la lutte contre l'AIS, mentionnons la synchronisation des périodes de repos à l'intérieur des baies, l'élimination précoce des stocks infectés, la vérification de la biosécurité des bateaux de pêche et la planification de l'usage des quais. Ces mesures, combinées à l'application d'un élevage de spécimens du même âge, ont contribué à une baisse dramatique du nombre de dépeuplements ordonnés. Plus de 2,5 millions de spécimens de saumons de l'année 2002 ont été éliminés en raison de dépeuplements ordonnés, comparativement à 400 000 spécimens de l'année 2003. On a collaboré également avec l'État du Maine et l'United States Department of Agriculture (USDA) afin d'harmoniser les pratiques de surveillance et de gestion de la santé du poisson et d'accroître l'échange de renseignements pertinents entre les agences provinciales, d'État et fédérales.

Le Ministère joue un rôle important dans la lutte contre l'AIS en exécutant le programme de surveillance de l'AIS pour l'industrie de la salmoniculture dans la baie de Fundy. Le comité technique de la santé du poisson a continué de transmettre des conseils stratégiques sur les problèmes de santé du poisson et a joué un rôle de premier plan en formulant des recommandations sur la gestion globale de l'AIS. Le Ministère, le Conseil de la recherche et de la productivité (CRP), le Collège vétérinaire de l'Atlantique (CVA) et l'industrie ont appuyé conjointement des projets visant à améliorer la détection et le diagnostic de la maladie et portant sur la caractérisation continue de l'agent étiologique ainsi que sur le potentiel d'infection d'autres espèces comme l'aiglefin.

La lutte contre l'AIS dominait le secteur de la santé à la Direction. Cependant, le personnel a également fourni des services de santé du poisson aux élevages de truites et de nouvelles espèces par l'entremise des divers bureaux régionaux et du laboratoire provincial de la santé du poisson situé à Blacks Harbour. De plus, les établissements de recherche et les partenaires de l'industrie qui s'intéressent à l'élevage aux nouvelles espèces se sont prévalus du Programme de la santé du poisson du Ministère. Comme l'exigent la *Loi sur l'aquaculture* et le règlement connexe, le Ministère a maintenu ses activités de surveillance pour détecter la présence de la furunculose et de la maladie rénale bactérienne chez les saumoneaux avant leur transfert dans les cages flottantes en pleine mer.

## Développement et transfert de la technologie

En matière de santé du poisson, le Ministère a appuyé des projets et des recherches portant sur divers aspects de l'AIS, dont les facteurs de risque pour l'élevage, les techniques d'identification et la caractérisation d'isolats. Il a financé plusieurs projets axés sur l'amélioration de la survie des larves d'aiglefin. Il a également appuyé un nouveau projet visant à évaluer l'utilisation des méthodes aquacoles pour améliorer la pêche des myes dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick. Un programme au niveau de la maîtrise au département de génie de l'Université du Nouveau-Brunswick a permis d'appliquer certains principes et d'acquérir des connaissances en matière de technologie de la recirculation. La Direction a poursuivi l'exécution de projets liés aux besoins stratégiques de l'industrie dans tous les secteurs du développement de l'aquaculture.

## l'Aquaculture — Côte-Est

La Direction a pour mandat de contribuer au développement économique de la Côte-Est du Nouveau-Brunswick en favorisant la diversification de l'économie par le biais de l'aquaculture. Pour remplir son mandat, la direction dispose d'infrastructure et de personnel chargés :

- d'appuyer l'établissement et l'expansion d'entreprises aquacoles durables et créatrices d'emplois en favorisant un climat propice à l'industrie, en offrant un large éventail de services techniques et administratifs et en développant des partenariats et des outils de planification,
- de conduire des activités de recherche visant à améliorer les techniques d'élevage des espèces traditionnelles et à élargir la gamme des espèces potentiellement exploitables tant sur le plan technique qu'économique.

## Développement de l'aquaculture

### Faits saillants

- La Direction a facilité la réalisation de 12 projets d'expansion ou de création d'entreprises conchylicoles en assurant la livraison du programme de développement économique de la Péninsule acadienne-conchyliculture. Ces

initiatives de développement ont permis la création de 34 emplois directs saisonniers associés à la production de la moule et de l'huître.

- La Direction a conduit ou participé à 7 initiatives de recherche en aquaculture visant tant le développement de techniques d'élevage que les interactions entre l'aquaculture et le milieu marin ou le développement d'espèces alternatives.
- La Direction a appuyé la direction d'Émission de permis et l'application des lois en effectuant les évaluations préliminaires de plus de 35 demandes et en participant à la révision de la politique d'attribution des baux aquacoles. La Direction participe de plus à la mise en place d'un plan de gestion des baies de la côte-est visant à assurer un développement ordonné et équitable de l'aquaculture.
- Au-delà de 40 évaluations concernant des mortalités hivernales anormalement élevées de coquillages ont été réalisées par le personnel de la direction, ce qui a permis la mise en place d'une initiative de dédommagement pour les producteurs répondants aux critères d'éligibilité.
- Sous l'initiative du ministère, de nombreux partenariats avec agences fédérales et provinciales ont été établis dans le but de faire reconnaître l'aquaculture comme une industrie prioritaire sur la côte-est de la province. Ces actions ont supportés l'inclusion de l'aquaculture dans les plans de travail ou les stratégies de développement du Réseau Entreprise des agences de développement économique communautaires (ADEC) situées le long des côtes ainsi que l'établissement de programmes spécifiques à l'aquaculture par les agences et ministères partenaires.
- Une large gamme de programmes et de services administratifs et techniques a été offerte aux intervenants institutionnels et privés de l'industrie aquacole. Sans y être limités, ces services comprennent la fourniture d'expertise pour tout sujet relié à l'aquaculture, le support technique aux aquaculteurs, la livraison du programme de la santé des poissons, l'évaluation spatio-temporelle de la présence de larves d'huîtres dans les baies de Bouctouche, Miramichi et Caraquet. De plus, les professionnels de la direction ont participé à la prise d'échantillons de mollusques dans le cadre d'un accord Fédéral/Provincial relatif à l'évaluation de l'état de santé des mollusques.

## Recherche en aquaculture

### Faits saillants

- Durant l'année 2003-2004, dans le cadre d'une entente visant la création de l'Institut de recherche sur les zones côtières, l'équipe de recherche en aquaculture du MAPA composée de 12 biologistes et techniciens a été transférée, par le biais d'un prêt de service, à l'Université de Moncton Campus de Shippagan.
- Les activités de l'équipe de recherche se sont principalement concentrées sur :

**Ombre-chevalier** : Les démarches visant le développement et l'implantation d'un programme de gestion et d'amélioration génétique de l'ombre chevalier, dans les provinces maritimes, se sont poursuivies. Les recherches sur le contrôle de la consanguinité, le maintien de la diversité génétique et l'amélioration des performances zootechniques du stock ont permis la sélection de plus de 300 géniteurs et la production de 26 nouvelles familles de la 3<sup>e</sup> génération.

**Aiglefin** : Les travaux de sélection génétique des géniteurs ainsi que ceux portant sur les probiotiques se sont poursuivis. La technique de désinfection d'Artémia développer à l'Aquarium et Centre marin a permis d'augmenter le pourcentage de survie des larves d'aiglefin en milieu sub-optimales. Un total de 60 151 aiglefins de 12 g ont été transférés à un partenaire commercial.

**Mollusque** : Des travaux d'amélioration au système de filtration de l'Aquarium et Centre marin n'ont pas permis la production de mollusques à partir de l'écloserie conchylicole. La composante terrain des travaux de recherche visant à améliorer les techniques d'élevage de la quahog (*Mercenaria mercenaria*) a été poursuivie.

### Attribution de permis et conformité

La Direction se charge des fonctions de location à bail et d'attribution de permis en vertu de la *Loi sur le traitement du poisson*. Elle assume la responsabilité générale des activités d'exécution pour toutes les lois et tous les règlements qui relèvent du Ministère. Elle veille également au bon fonctionnement des trois centres de services marins de la province et offre des services de cartographie et d'information géographique (SIG) à divers intervenants du secteur de l'aquaculture et de la pêche commerciale.

## Faits saillants

- Approbation d'un nouveau site de salmoniculture et de neuf augmentations de production.
- Dans le secteur de la conchyliculture marine, approbation de trois nouveaux sites, location à bail de 15 lots vacants, modification de 28 permis et autorisation de 18 renouvellements de baux et de 19 transferts de baux.
- Approbation de trois nouveaux permis d'élevage de poissons en eaux intérieures, modification de deux permis et renouvellement de 62 permis.
- Délivrance de 122 permis de transformation du poisson et rejet de six demandes.
- Révision de la politique d'attribution de sites de la côte Est afin de tenir compte des pratiques actuelles de l'industrie.
- Lancement d'un projet pilote conjoint entre le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture et le ministère des Pêches et des Océans Canada, pour l'aménagement des baies aux fins de développement aquacole sur la côte Est.
- Engagement de négociations avec les exploitants des trois centres de services marins en vue de trouver des solutions de rechange au mode actuel de prestation de services.
- Examen de la *Loi sur l'aquaculture* en vue de résoudre les problèmes ayant trait à la location de sites et à l'attribution de permis, à la santé du poisson et à la conformité et à l'exécution.
- Poursuite de l'examen de la *Loi sur le traitement du poisson*, entamé en 2002.
- Élaboration et mise en oeuvre de modalités pour la présentation de plaintes et d'une base de données d'enquêtes afin de suivre les activités de conformité et d'exécution.
- Élaboration d'une directive en matière de conformité et d'exécution.
- Réalisation de 60 enquêtes par le personnel chargé de la conformité et de l'exécution. Celles-ci ont conduit à cinq accusations en vertu de la *Loi sur l'aquaculture*, dont deux ont donné lieu à des condamnations et trois à des décisions différées.
- Activités d'exécution menées en vertu de cinq lois : la *Loi sur l'aquaculture*, la *Loi sur l'inspection des ruchers*, la *Loi sur l'élevage du bétail*, la *Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre* et la *Loi sur la protection sanitaire des volailles*.

## Direction des Politiques et de la Planification

La Direction des politiques et de la planification procure au Ministère des services et des conseils spécialisés pour la planification stratégique, l'élaboration de politiques, l'évaluation de programmes, la recherche économique, l'analyse et l'établissement de statistiques, tout en favorisant l'innovation au sein des secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture. La Direction coordonne également la politique commerciale, les relations fédérales-provinciales-territoriales du Ministère et les activités de développement législatif.

La Direction est chargée de l'application de la *Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière* et de la *Loi sur le Women's Institute et l'Institut féminin*.

## Faits saillants

### Planification stratégique

- La Direction a continué de surveiller les progrès relatifs aux recommandations restantes sur la réduction des formalités administratives qui pourraient avoir une incidence sur le secteur agricole du point de vue du gouvernement. Des fonctionnaires de la Direction ont également analysé les lois et les règlements actuels du Ministère dans le but d'éliminer les exigences nuisibles au milieu des affaires sous la direction du Bureau de la réduction des formalités administratives, tout en participant à divers comités spéciaux.
- La Direction a fourni soutien et coordination dans l'élaboration de stratégies de développement aquacole pour le flétan, l'aiglefin, l'esturgeon et diverses espèces de mollusques et crustacés.
- La Direction a donné suite aux questions touchant les interactions entre la pêche traditionnelle et l'aquaculture en participant à diverses activités :
  - coordination du forum d'étude sur la baie de Fundy (deux réunions par année) et suivi entre les réunions;



- coordination de l'achèvement de l'examen de la zone d'exclusion en collaboration avec l'industrie, en vue de favoriser une meilleure communication et collaboration entre les secteurs;
- participation à l'examen d'un outil d'aide à la décision qui est en voie d'élaboration à la station biologique de St. Andrews, afin de promouvoir l'adoption d'une approche intégrée pour combler les lacunes dans la connaissance scientifique des interactions entre les secteurs concurrentiels.

### Évaluation des programmes

- Des fonctionnaires de la Direction ont participé à un groupe de travail fédéral-provincial afin de fournir des données provinciales sur les mesures d'aide gouvernementale destinées au secteur agricole. Ces données sont recueillies et fournies à la Direction de la recherche et de l'analyse d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour calculer les estimations de l'aide aux producteurs. Ces données sont ensuite utilisées pour l'examen d'autres mesures d'aide, dont celles prises par l'Organisation mondiale du commerce.
- La Direction a préparé un rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations issues d'un examen de la législation par le Bureau du vérificateur général. Son personnel a également contribué à la vérification du secteur de la salmoniculture en fournissant les données requises.

### Études et analyses économiques

- Des représentants de la Direction ont coordonné la rédaction de correspondance et de documents et notes d'information en réponse aux questions adressées à la haute direction ou pour résoudre des questions susceptibles d'avoir des répercussions dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture.
- La Direction a examiné des statistiques économiques du Nouveau-Brunswick publiées par Agriculture et Agroalimentaire Canada, par Statistique Canada et par Pêches et Océans Canada afin d'en vérifier l'exactitude. Les données ont été interprétées à l'intention de la haute direction du Ministère et transmises à divers clients.
- Des fonctionnaires de la Direction ont représenté le Nouveau-Brunswick au sein du Comité fédéral-provincial-territorial sur les statistiques agricoles et du Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole.
- Des représentants de la Direction ont effectué un examen des programmes de crédits financiers offerts par les ministères applicables (fédéraux et provinciaux), ainsi que les provinces voisines dans les secteurs de l'agriculture, des pêches commerciales et de l'aquaculture.

### Immigration

- La Direction participe activement au recrutement de nouveaux agriculteurs et de nouveaux entrepreneurs immigrants au Nouveau-Brunswick. La Direction collabore avec Entreprises Nouveau-Brunswick, qu'elle conseille sur les questions relatives aux propositions d'immigration d'agriculteurs et d'entrepreneurs qui comptent ouvrir des entreprises dans le domaine de l'alimentation. La Direction a un nombre croissant de dossiers à l'étude et reçoit des demandes de renseignements presque quotidiennes d'un peu partout dans le monde. Des organisations d'aide à l'immigration des Pays-Bas et de la Belgique demandent aux fonctionnaires du Ministère de collaborer à leurs activités de promotion.

### Relations fédérales-provinciales

- Depuis la signature de l'Accord-cadre Canada-Nouveau-Brunswick sur la politique agricole, le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires discutent des mécanismes de mise en œuvre, en consultation avec l'industrie, afin d'établir les paramètres des programmes et le partage des frais respectifs pour la mise en œuvre de ces programmes au cours des cinq prochaines années.
- La Direction a assuré coordination et soutien pour la participation du ministre et du sous-ministre aux réunions fédérales-provinciales-territoriales des ministres de l'Agriculture, à la réunion du Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture, et aux réunions du Conseil des ministres des Pêches et de l'Aquaculture de l'Atlantique.
- Des fonctionnaires de la Direction ont coordonné un groupe de travail fédéral-provincial mis sur pied pour fournir conseils et soutien dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion intégrés pour les régions côtières de la province.
- Des fonctionnaires de la Direction ont représenté la province auprès du groupe de travail sur les espèces aquatiques envahissantes, qui relève du Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture. Ce comité se chargera

d'élaborer une stratégie nationale et un plan provincial pour atténuer les impacts négatifs des espèces aquatiques envahissantes qui nuisent considérablement aux espèces aquatiques indigènes.

- Des représentants de la Direction ont coordonné la contribution du Ministère aux examens environnementaux fédéraux-provinciaux pour les projets ayant une incidence sur le milieu marin, ainsi que les examens des demandes de lots marins. Ils ont également examiné et coordonné les commentaires du Ministère concernant les demandes de recherches ou d'activités marines présentées à des fins de financement en vertu du Fonds en fiducie pour l'environnement de la province.

### Politique commerciale

- Le Ministère a maintenu sa représentation au sein du comité fédéral-provincial des politiques sur le commerce de produits agricoles, et des représentants de la Direction ont traité divers dossiers, dont la supervision des négociations canadiennes dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange des Amériques, et le règlement de différends concernant les accords existants.
- Les fonctionnaires de la Direction ont établi une position pour le Ministère et participé à la formulation de stratégies et de réponses du gouvernement du Canada, en consultation avec l'industrie, sur les règlements américains proposés pour l'étiquetage du pays d'origine (US Farm Bill), la loi sur le bioterrorisme et les fermetures de frontières pour cause d'encéphalopathie bovine spongiforme (EBS). En ce qui a trait à cette dernière question, la Direction a participé à des efforts de défense des intérêts nationaux avec la National Association of State Directors of Agriculture afin d'obtenir un appui pour la réouverture de la frontière aux bovins sur pied. Des fonctionnaires de la Direction ont également participé à un certain nombre d'autres activités ayant trait aux relations canado-américaines sous la conduite d'autres ministères.
- La Direction a collaboré avec Agriculture et Agroalimentaire Canada pour l'établissement d'un dossier d'information concernant la notification par le Canada à l'Organisation mondiale du commerce relativement à ses mesures de soutien globales pour le Nouveau-Brunswick.
- Des fonctionnaires de la Direction ont fourni une notification à l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) concernant les subventions pour l'agriculture, les pêches et l'aquaculture, sous la conduite d'Entreprises Nouveau-Brunswick. Des fonctionnaires ont également aidé Entreprises Nouveau-Brunswick à élaborer le plan de travail selon les désirs du Conseil des fédérations.
- Des employés ont collaboré avec le groupe consultatif provinces-États des représentants agricoles canadiens et américains qui traitent les causes de friction commerciale transfrontalière. On s'est surtout penché sur la reconnaissance mutuelle pour l'accréditation des laboratoires de semences. Des employés ont également coordonné l'assemblée annuelle du sous-comité régional de ce groupe, des commissaires du Nord-Est et des ministres de l'Agriculture de l'Est du Canada

### Législation

- Des fonctionnaires de la Direction ont coordonné un examen interne des lois administrées par le Ministère, afin d'établir les priorités pour les modifications législatives et réglementaires.
- La Direction a assuré coordination et soutien pour toutes les questions concernant le Ministère et ayant trait à des motions sujettes à débat ou à dépôt durant la session de l'Assemblée législative.
- La Direction a coordonné les réponses aux demandes de renseignements adressées au ministre en vertu de la *Loi sur le droit à l'information*. Durant l'exercice 2003-2004, le ministre a reçu 15 demandes de renseignements. On a donné suite complètement à une demande et partiellement à treize autres; une demande a été retournée, le Ministère n'ayant en sa possession aucun document pertinent.
- La Direction a rédigé des arrêtés ministériels conformément à la *Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière* et aux règlements connexes.

### Innovation

- Des représentants de la Direction ont participé à trois groupes de travail de l'Équipe Innovation Nouveau-Brunswick. Ces groupes étaient constitués de représentants de divers ministères et organismes fédéraux et provinciaux. L'Équipe Innovation Nouveau-Brunswick a pour mandat de favoriser une culture d'innovation dans la province.

- Des représentants de la Direction ont participé à plusieurs conférences sur l'innovation et les sciences de la vie, dont la Conférence internationale sur les grappes technologiques, tenue à Montréal, une conférence sur les recherches innovatrices : de la biomasse aux produits bioactifs, tenue à Grand Manan, et au neuvième Forum économique international des Amériques : l'innovation dans un monde incertain.
- Des employés de la Direction ont participé au comité directeur du Défi Biotech Aventis pour les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick.

## **Fonds de développement**

### **Fonds de développement total**

- Durant l'exercice 2003-2004, le Ministère a financé 70 projets dans le cadre du Fonds de développement total, pour un montant de 1 941 330 dollars. Les projets visés par cette initiative appuyaient la recherche et le développement, le transfert de connaissances, l'adaptation à la technologie, la commercialisation, l'innovation et d'autres initiatives stratégiques axées sur un plus grand développement dans les secteurs de l'agriculture, des pêches, de l'aquaculture et de la transformation des aliments.

### **Fonds de développement économique pour la Péninsule acadienne**

- Durant l'exercice 2003-2004, le Ministère a attribué une somme de 667 902 dollars pour financer 14 projets d'une valeur totale de 3 671 145 dollars dans le cadre du Fonds de développement économique pour la Péninsule acadienne. Ce fonds de 25 millions de dollars, d'une durée de cinq ans, doit servir à financer des activités de développement économique et social qui correspondent aux objectifs du plan d'action pour le renouveau économique et social de la Péninsule acadienne. Le Fonds est une source complémentaire d'aide financière qui s'ajoute au budget régulier du Ministère. La Société d'aménagement régional en assure la gestion générale.

# Statistiques de l'industrie

## Agriculture et agroalimentaire 2003–2004

### Secteur primaire

Nombre d'exploitations agricoles . . . . .	3 034*
Superficie des terres agricoles (acres) . . . . .	958 899*
Terre en culture (acres) . . . . .	367 898*
Capital agricole total . . . . .	1 519 440 000 \$*
Recettes monétaires agricoles (2003) . . . . .	404 000 000 \$

\* Recensement de 2001 : augmentation de 10,3 % de la superficie des terres en culture par rapport à 1996, une augmentation de 21,7 % par rapport à 1991; renversement d'un long déclin de la superficie utilisée à des fins agricoles au Nouveau-Brunswick.

Revenu Agricole et Revenu Total de 1999 à 2003 (000 000\$)					
	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Recettes agricoles totales</b>	374	365	413	424	404
<b>Dépenses</b>	286	306	322	358	363
<b>Revenu monétaire net</b>	88	60	89	66	40
<b>Revenu total net</b>	<b>48</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>43</b>	<b>0</b>

Superficie cultivée / Cinq principales cultures (acres)		
Année	2002	2003
<b>Pommes de terre</b>	58 000	59 000
<b>Orge</b>	41 000	42 000
<b>Bleuets</b>	21 510	24 000
<b>Avoine</b>	22 000	21 000
<b>Blé</b>	12 500	14 000

Recettes agricoles / Cinq principales marchandises (en million de dollars)		
	2002	2003
<b>Pommes de terre</b>	126,8	101,3
<b>Produits laitiers</b>	74,5	76,3
<b>Poules et poulets</b>	37,0	43,5
<b>Floriculture, pépinière</b>	45,0	38,9
<b>Porcs</b>	27,6	31,0

### Secteur de la transformation agroalimentaire 2003

Nombre d'entreprises de transformation . . . . .	100
Expédition de produits transformés . . . . .	1 200 000 000 \$
Taux de transformation . . . . .	300 %
Employés, secteur de la transformation (2001) . . . . .	6 680

<b>Exportations de Produits Agroalimentaires</b>		
<b>Par pays (en millions de dollars)</b>		
	<b>2002</b>	<b>2003</b>
<b>É.-U.</b>	369,7	357,7
<b>Japon</b>	30,1	37,6
<b>Corée</b>	5,7	7,4
<b>Philippines</b>	2,1	7,4
<b>Indonésie</b>	1,6	5,7
<b>Chine</b>	0,4	4,3

<b>Exportations de Produits Agroalimentaires</b>		
<b>Par produit</b>		
	<b>2002</b>	<b>2003</b>
<b>Pommes de terre transformées</b>	178,9	234,3
<b>Bière</b>	43	43,2
<b>Préparations de céréales, pâtes alimentaires</b>	48,5	42,1
<b>Feuillage, branches, parties de plantes etc.</b>	46,4	41,2
<b>Total des exportations</b>	430,1	459,6

# Pêches et aquaculture

## Débarquement des pêches commerciales

Espèces	Volume (TM)				Valeur (000\$ CDN)			
	2000	2001	2002	2003	2000	2001	2002	2003
<b>Homard</b>	7 538	8 270	7 560	7 101	80 852	93 835	91 246	84 968
<b>Crabe des neiges</b>	8 482	7 194	11 945	7 424	56 029	38 065	65 816	46 271
<b>Hareng</b>	78 413	73 896	68 710	67 263	14 029	15 973	14 558	15 429
<b>Crevette</b>	5 333	7 057	6 748	5 360	7 338	8 272	7 586	6 255
<b>Pétoncle</b>	2 300	2 377	2 521	2 537	5 021	4 081	3 543	3 610
<b>Oursin vert</b>	1 408	1 460	1 189	1 226	3 693	4 014	3 315	3 445
<b>Poisson de fond</b>	1 684	1 842	1 923	595	2 035	2 258	2 573	940
<b>Autres</b>	8 430	21 862	23 790	20 608	7 186	10 668	9 459	8 161

## Industrie salmonicole

Année	Nombre d'entreprises aquacoles	Volume (TM)	Valeur (000\$ CDN)
<b>1979</b>	1	6	40
<b>1984</b>	5	255	2 948
<b>1989</b>	49	4 500	42 075
<b>1994</b>	67	11 836	91 000
<b>1998</b>	78	14 232	106 678
<b>1999</b>	87	22 000	150 000
<b>2000</b>	96	29 100	181 500
<b>2001</b>	96	33 900	180 010
<b>2002</b>	96	38 900	194 500
<b>2003</b>	98	33 100	179 000

## Industrie Aquacole

Espèces	Volume (TM)				Valeur (000\$ CDN)			
	2000	2001	2002	2003	2000	2001	2002	2003
<b>Saumon</b>	29 100	33 900	38 900	33 100	181 500	180 010	194 500	179 000
<b>Truite *</b>	550	550	550	550	6 100	6 000	6 100	6 100
<b>Huîtres</b>	620	744	1 235	2 350	1 700	772	1 173	2 500
<b>Moules</b>	750	439	637	453	825	552	801	600

\* Estimation

### Exportations de poissons et fruits de mer – Pays par valeur

Pays	Valeur (\$ CDN)			
	2000	2001	2002	2003
<b>É-U</b>	701 009 000	763 889 000	743 144 000	703 716 000
<b>Japon</b>	69 778 000	60 479 000	78 313 000	53 951 000
<b>République dominicaine</b>	11 048 000	13 619 000	16 778 000	14 188 000
<b>Danemark</b>	5 259 000	2 235 000	4 994 000	NA
<b>Belgique</b>	8 905 000	3 079 000	4 065 000	2 677 000
<b>Autres Caraïbes</b>	3 358 000	4 359 000	4 741 000	2 651 000
<b>France</b>	4 006 000	7 472 000	6 872 000	2 639 000
<b>Royaume-Uni</b>	5 911 000	4 966 000	2 765 000	1 437 000
<b>Autres</b>	9 392 000	27 176 000	21 986 000	13 241 000
<b>Total</b>	<b>818 666 000</b>	<b>882 915 000</b>	<b>883 658 000</b>	<b>794 500 000</b>

### Exportations de poissons et fruits de mer par espèce

Espèces	Valeur (\$ CDN)			
	2000	2001	2002	2003
<b>Homard</b>	386 303 000	400 673 000	403 941 000	412 488 000
<b>Saumon</b>	138 289 000	215 828 000	223 579 000	147 037 000
<b>Crabe</b>	108 766 000	109 798 000	116 306 000	106 251 000
<b>Hareng</b>	48 751 000	90 357 000	53 534 000	45 480 000
<b>Sardine</b>	39 968 000	NA	16 972 000	20 871 000
<b>Crevette</b>	17 987 000	21 003 000	19 046 000	14 643 000
<b>Autres</b>	78 602 000	43 306 000	50 280 000	47 702 000
<b>Total</b>	<b>818 666 000</b>	<b>880 965 000</b>	<b>883 658 000</b>	<b>794 472 000</b>

## DIVISION DES SERVICES MINISTÉRIELS

Cette division fournit une aide administrative en matière de ressources humaines, de services financiers, de technologie de l'information et de gestion des documents pour appuyer le développement constant des secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture.

### **Direction des services des ressources humaines**

Les Services des ressources humaines offrent une grande gamme de services consultatifs qui touchent notamment la dotation en personnel, les relations de travail et la classification/reclassification, en plus d'assumer l'administration de tous les régimes de rémunération et d'avantages sociaux du Ministère, dont la paye des employés permanents et occasionnels, et tous les autres services concernant les ressources humaines.

#### **Faits saillants :**

- Dix-sept concours ont été administrés durant l'exercice visé. Les initiatives d'emploi pour étudiants ont permis à quarante étudiants d'acquérir une bonne expérience de travail.
- Onze employés ont été inscrits aux cours de langue offerts par la province.

### **Direction de la technologie de l'information et de la gestion des documents**

La Direction de la technologie de l'information et de la gestion des documents a le mandat d'assurer que les données et les documents du Ministère sont protégés et faciles à récupérer, de procurer un soutien technique à tout le personnel et de tenir à jour, d'acquérir, de mettre au point et d'implanter le matériel informatique, les logiciels et les systèmes de communication nécessaires pour aider les clients du Ministère à atteindre leurs objectifs commerciaux.

#### **Faits saillants :**

- En 2003-2004, la Section de la technologie de l'information a surtout poursuivi le développement d'un système intégré de gestion des dossiers de médecine vétérinaire qui permettra d'améliorer le contrôle de la sécurité des aliments. Ce système, une fois pleinement mis en œuvre, englobera les dossiers de médecine vétérinaire, l'inventaire et les factures des vétérinaires de la province.
- Les autres systèmes et logiciels suivants ont été installés ou mis à niveau au cours de la dernière année :

#### **Système de suivi des licences – achèvement des travaux d'installation du système à l'échelle du Ministère;**

Système du laboratoire laitier – mise à niveau en fonction des nouvelles normes de contrôle pour le lait;

Portrait de la ferme – mise en œuvre d'un système permettant de suivre l'évolution des données sur la production et l'environnement des fermes;

Gestion des documents – mise en œuvre d'un système automatisé de gestion des documents dans le Centre de gestion des documents;

Assurance-récolte – mises à niveau importantes pour tenir compte de l'ajout de plusieurs nouvelles récoltes.

- La Direction a continué d'uniformiser et d'améliorer son infrastructure technologique de manière à ce que les employés aient accès à la même technologie informatique de pointe au Ministère qu'à l'échelle du gouvernement.
- La Direction s'est employée à mettre à niveau chaque application à la suite de la récente mise à niveau du logiciel de productivité de bureau. Des fonctionnaires ont également siégé à des comités gouvernementaux établis pour améliorer la gestion de l'information et de la technologie.
- Durant l'année écoulée, les liaisons de télécommunication régionales ont été mises à niveau afin d'améliorer le rendement du système.
- L'Unité de la gestion des documents a continué d'offrir des services centralisés de gestion des documents au bureau central et a appuyé un service décentralisé pour les bureaux régionaux. Elle a aussi assuré la distribution du courrier au Ministère.



## **Direction des services financiers**

La Direction des services financiers a pour mandat de s'assurer que le Ministère atteint ses objectifs généraux grâce à la bonne gestion de ses ressources financières. Elle s'emploie donc à fournir au Ministère des services touchant la comptabilité, la planification financière, le contrôle budgétaire, la collecte et la déclaration de recettes, et le soutien administratif.

La Direction doit s'assurer que tous les documents financiers sont conformes aux règlements sur les voyages, à la *Loi sur les achats publics* et à la *Loi sur l'administration financière*, tout en respectant les critères d'uniformité et d'exactitude dans un délai raisonnable.

La Direction est tenue d'assurer la liaison avec le Bureau du contrôleur et le ministère des Finances en ce qui concerne les règlements et politiques du gouvernement et l'établissement du budget.

La Direction doit tenir à jour le système de gestion des documents pour tous les documents originaux concernant la paye, et fournir de l'aide pour les systèmes financiers informatisés. La Direction doit aussi recueillir et déclarer les sommes qui sont dues au Ministère. À cette fin, elle gère les politiques sur le crédit et la collecte relativement aux comptes clients du Ministère.

## Dépenses détaillées pour l'exercice 2003-2004

Programme	Budget principal des dépenses (000) \$	Règlement salarial (000) \$	Budget rectifié (000) \$	Dépenses (000) \$	Écart (Inférieur)-supérieur (000) \$
Services généraux	4 216,0	4,8	4 220,8	4 744,9	524,1
<b>PROGRAMME TOTAL</b>	<b>4 216,0</b>	<b>4,8</b>	<b>4 220,8</b>	<b>4 744,9</b>	<b>524,1</b>
<b>Développement agricole et innovation</b>					
Développement agricole	3 178,0	3,8	3 181,8	2 928,1	(253,7)
Aménagement des terres	2 323,0	4,0	2 327,0	2 062,2	(264,8)
Développement de la pomme de terre	1 721,0	2,9	1 723,9	1 711,1	(12,8)
Protection du revenu	8 457,0		8 457,0	6 683,0	(1 774,0)
Services vétérinaires	3 374,0	3,4	3 377,4	3 580,3	202,9
Commission des produits de la ferme	259,0		259,0	302,0	43,0
<b>PROGRAMME TOTAL</b>	<b>19 312,0</b>	<b>14,1</b>	<b>19 326,1</b>	<b>17 266,7</b>	<b>(2 059,4)</b>
<b>Pêches, aquaculture et politiques</b>					
Pêches commerciales et valeur ajoutée	1 292,0		1 292,0	1 311,4	19,4
Aquaculture	1 616,0	2,2	1 618,2	1 411,7	(206,5)
Centre Marin – Recherche et développement aquacole	1 546,0		1 546,0	1 887,3	341,3
Direction des politiques et de la planification	671,0		671,0	695,4	24,4
Permis et Conformité aux Lois	0,0	0,3	0,3	1 255,1	1 254,8
<b>PROGRAMME TOTAL</b>	<b>5 125,0</b>	<b>2,5</b>	<b>5 127,5</b>	<b>6 560,9</b>	<b>1 433,4</b>
<b>MINISTÈRE TOTAL</b>	<b>28 653,0</b>	<b>21,4</b>	<b>28 674,4</b>	<b>28 572,5</b>	<b>(101,9)*</b>

\* Le solde non dépensé de (101 900) \$ représente un gel de fonds demandé par le Conseil de gestion et une réduction générale des dépenses d'exploitation.

## **Direction des Communications**

La Direction entretient des relations suivies avec les médias et le public pour les renseigner sur les programmes et les politiques du Ministère.

La Direction des communications doit faire la promotion des secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture au Nouveau-Brunswick. Elle coordonne les activités de communications du Ministère et conseille les cadres supérieurs sur les questions liées aux communications, en plus de fixer les priorités quotidiennes en matière de communications, de rédiger des discours et de diffuser des communiqués. Le personnel fournit également des services de rédaction et de lecture d'épreuve pour divers documents ministériels; il coordonne le contenu pour la production du rapport annuel du Ministère, et il met à jour le contenu du site Web du Ministère.

### **Faits saillants**

- Le personnel a organisé des conférences de presse et d'autres activités promotionnelles. Il a produit des discours, des déclarations ministérielles pour l'Assemblée législative, des notes documentaires, des points à faire valoir, des communiqués et des articles de fond pour diverses activités et initiatives concernant l'agriculture, les pêches et l'aquaculture.
- La Direction a publié le « Bilan des secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture 2002 ».

